

REPUBLIQUE TUNISIEENE

*Ministère de l'Équipement, de l'Habitat
& de l'Aménagement du Territoire*

Unité de Gestion du Budget par Objectifs

Rapport Annuel de Performance de l'Année 2018

« RAP 2018 »

Juin 2019

*Ce rapport a été réalisé par l'unité GBO du Ministère de l'Équipement, de
l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire
en collaboration avec les Responsables de tous les programmes*

Table des matières

I-CHAPITRE I : PRESENTATION GENERALE.....	1
1-Présentation générale des principaux aspects de l'activité du ministère au titre de l'année 2018.....	1
2-Présentation des principales activités du Ministère pour l'année 2018.....	3
II-CHAPITRE I : les différents programmes du Ministère.....	12.
PROGRAMME 1: "Infrastructure routière	
1-Présentation générale du programme1.....	11
2-Présentation générale des réalisations stratégiques du programme 1	12
3.Résultats de la performance et exécution du budget de l'année 2018 du programme1.....	14
4.Les orientations futures pour l'amélioration de la performance	18
PROGRAMME -2- « PROTECTION DES ZONES URBAINES ET DU LITTORAL»	19
1.Présentation générale du programme 2	19
2.Présentation générale des réalisations stratégiques du programme	20
3.Résultats de la performance et exécution du budget du programme au titre de l'année 2018.....	22
PROGRAMME -3- « AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME & HABITAT »	29
1.Présentation générale du programme 3	29
2.Présentation générale des réalisations stratégiques du programme	31
3.Résultats de la performance et exécution du budget du programme au titre de l'année 2018.....	34
4- Les orientations futures pour l'amélioration de la performance.....	40
PROGRAMME -4- «PROMOTION ET DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION»	44
1.Présentation générale du programme	44
2.Présentation générale des réalisations stratégiques du programme	45
3.Résultats de performance et exécution du budget du programme 4 au titre de l'année 2018	47
4. Les orientations futures pour l'amélioration de la performance	51
PROGRAMME -9- « PILOTAGE & APPUI »	52
1.Présentation générale du programme	52
2.Présentation générale des réalisations stratégiques du programme	52
3.Résultats de performance et exécution du budget du programme au titre de l'année 2018.....	54
4.Les orientations futures pour l'amélioration de la performance	58

Chapitre 1

Présentation Générale

1- Présentation générale des principaux aspects de l'activité du ministère au titre de l'année 2018

Le Rapport Annuel de Performance présente les activités les plus importantes de la mission Equipement au cours de l'année 2018 en particulier en ce qui concerne la performance de la de chaque programme et présente une analyse des résultats de la mise en œuvre de la politique publique. Outre se qui précède le rapport traite la capacité de l'exécution du budget par rapport aux prévisions qui ont été programmées dans le projet annuel de performance de l'année 2018 et montre les plus importantes difficultés qui ont entravé la réalisation des résultats escomptés et la proposition des procédures et orientations futures pour l'amélioration,

Dans ce contexte, au cours de l'année 2018 et afin d'atteindre les objectifs stratégiques de la mission équipement en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre continue des projets d'infrastructure pour accélérer l'intégration de la Tunisie dans son contexte Maghrébin, un développement positif de 0.6 %+ à été enregistré par rapport à l'année précédente de l'indicateur relatif à la réalisation du schéma adopté des autoroutes. Alors que l'indicateur relatif au TRI après exploitation des routes a enregistré une baisse de - 38.5 % par apport à 2016. Concernant l'entretien routier une attention particulière a été accordée au volet sécurité routière par l'entretien des points noirs et des points bleus, l'indicateur y afférent à connu une baisse de -11% par apport à 2016.

L'année 2018 a connu l'achèvement d'un certain nombre de projets programmés et la continuité soutenue de la réalisation des projets d'autoroutes : Wed Zargua-Bousalem, - Médenine – Ras Jdir. Mais l'année 2018 a été aussi marquée par le lancement de l'ECOSO (autoroute du centre) notamment la libération de l'emprise mais aussi la signature des conventions avec l'OTC pour les travaux de topographies et d'enquêtes foncières de la tranche TUNIS-JELMA (Sidi Bouzid).

L'effort a été également poursuivi au cours de l'année 2018 pour atteindre les objectifs dans le domaine du contrôle des eaux provenant de bassins à la périphérie des villes et des collectivités et assurer que les installations achevées sont fonctionnelles, l'indicateur relatif, au taux cumulatif des projets exécutés du plan stratégique est estimé à + 6%.

En ce qui concerne la protection des zones urbaines et le littoral, il a été enregistré une évolution de 98% en terme de l'indice « pourcentage cumulé pour la réalisation des projets du plan stratégique » par rapport aux estimations pour 2018 Ainsi, 14 projets ont été réalisées et achevé en 2018 , en plus de la réalisation d'une progression de +70% par rapport aux

estimations pour 2018 de l'indicateur « pourcentage cumulé de la réalisation des projets de plan directeur » en raison de l'achèvement des travaux de 3 projets des 5 projets programmés, et il convient de noter que la réalisation du port de pêche de Sidi Mansour a connu des retards (émissions d'un nouveau Appel d'Offres)

Une progression de 3% a été enregistrée de l'indicateur "Pourcentage cumulé du réexamen de la délimitation du domaine public maritime" en raison de certains retards résultant des travaux des comités.

En ce qui concerne le domaine de l'aménagement du territoire, la mission équipement a continué en 2018 sa stratégie d'exécuter des études relatives au territoire avec une vision de priorisation des zones d'habitats et des activités économiques. Cela a été concrétisé par la révision de sa politique stratégique de développement durable et le renforcement des opportunités d'investissement. De même la mission équipement a continué dans sa politique urbaine et durable de la ville et des groupements ruraux. Ainsi une progression de 33% a été enregistrée en termes d'indicateur relatif au nombre d'études achevées pour élaborer des stratégies régionales de développement économique et urbain, car les études achevées à la fin de la première ou de la deuxième étape n'ont pas été prises en compte ce qui influence la valeur de l'indicateur. Un taux de 53% en termes de ratio de la corrélation entre les stratégies de développement urbain et les plans d'aménagement urbain, il convient de noter que cet indicateur a été adopté en 2018 et peut rencontrer des difficultés par manque d'informations émanant d'autres missions.

En ce qui concerne l'objectif de développement du logement social et l'amélioration du parc de logements existants, un taux de réalisation de 49% a été enregistré. Le nombre de logements sociaux et de logements sociaux achevés en 2018 était de 4190 logement social, et estimé à 74% et ceci est dû à la consommation des crédits alloués aux projets.

En termes de modernisation et de développement du secteur de la construction, la construction durable a été encouragée en améliorant l'efficacité énergétique des bâtiments, avec un taux de réalisation de 100%.

En outre, un certain nombre d'entrepreneurs du secteur de la construction et des travaux publics ont bénéficié de mise à niveau dans le domaine, d'où une amélioration a été enregistrée en ce qui concerne le nombre de ceux qui ont obtenu le certificat de conformité pour atteindre 18 en 2018. De plus, les bonnes pratiques lors de la réalisation des bâtiments ont été introduites en enregistrant un taux de réalisation de 127%.

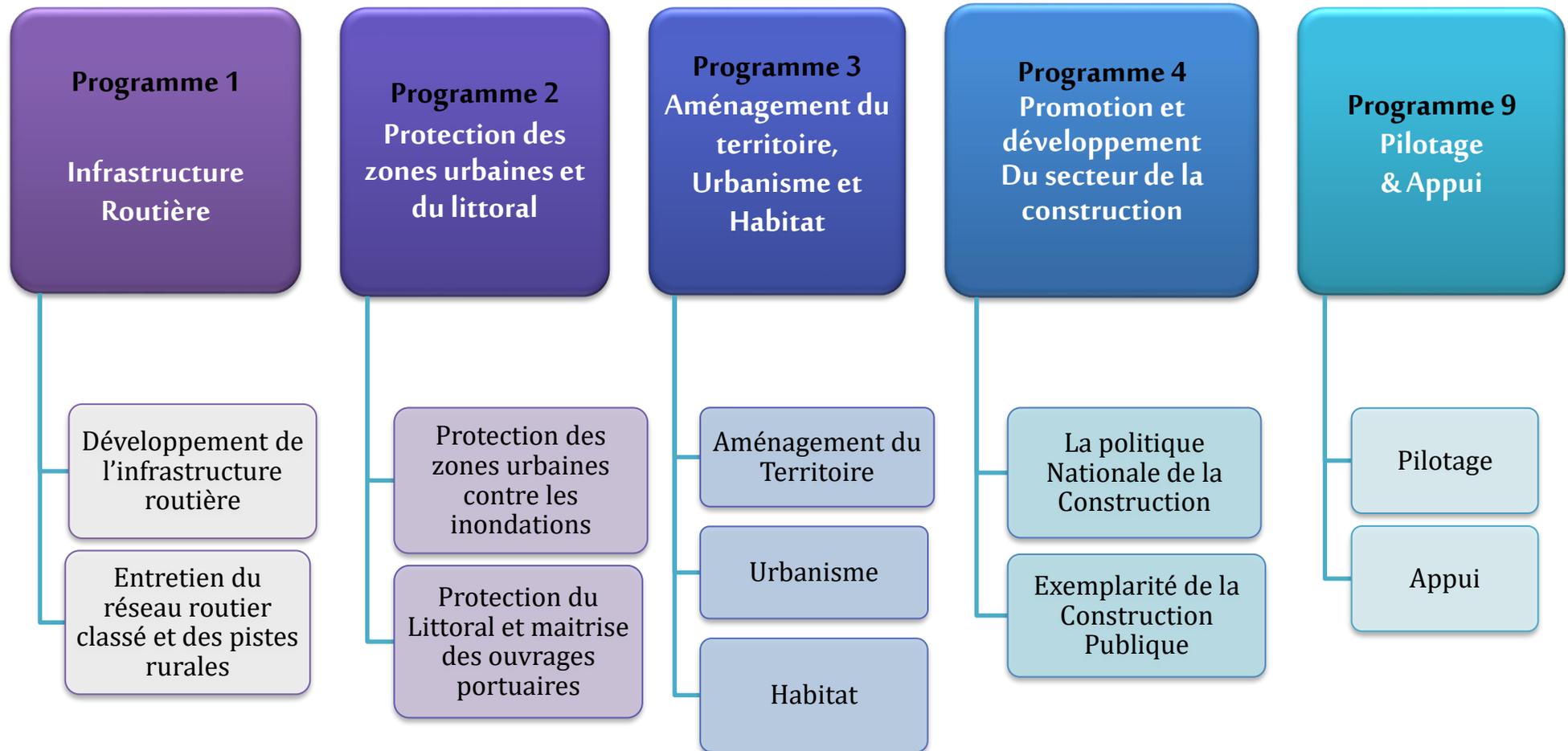
En ce qui concerne le programme de pilotage et de appui, le pourcentage d'achèvement du décaissement des crédits a été estimé à 95% et l'indicateur du nombre de jours de formation a maintenu sa valeur pour l'année 2018.

2- Présentation des principales activités du Ministère pour l'année 2018

Selon le mode de gestion budgétaire par objectifs la cartographie de la mission Equipement se compose de quatre programmes opérationnels représentant les politiques sectorielles et d'un programme de pilotage et d'appui:

- Programme 1: Infrastructure routière,
- Programme 2: Protection des zones urbaines et du littoral,
- Programme 3: Aménagement du territoire, urbanisme et Habitat,
- Programme 4: Promotion et développement du secteur de la construction
- Programme 9: Pilotage et appui.

Cartographie Programmatique de la Mission Equipement



2-1 -Les principales réalisations

Au cours de l'année 2018, la stratégie du ministère a été mise en œuvre dans le domaine des infrastructures routières: fin les travaux autoroutiers de Sfax-Gabès ainsi que les travaux des échangeurs GP 9-X2 et X4 et à l'intersection des deux routes (X4-X20) ,

En outre, la deuxième tranche de 351,3 km de routes classées dans 16 gouvernorats, financée par la Banque Africaine de Développement,

Des actions ont été réalisées en 2018 pour l'achèvement des études visant à protéger les villes et les communautés des inondations. Des projets de protection ont été programmés en plus des avis émis sur des projets d'urbanisation, de permis de construire pour éviter la construction dans des zones basses et menacées par les inondations. Dans ce contexte, des études ont été menées pour protéger les villes des inondations et la réalisation d'un certain nombre de projets de protection des villes contre les inondations, dont les plus importantes sont la protection des villes d'Ariana et de Kairouan, la ville de Rdaief et le protection de Tunis ouest.

Les études nécessaires ont été effectuées pour l'entretien des constructions et des installations marines et portuaires, en plus des études nécessaires pour les zones et les installations menacées par la dérive des mers, ainsi que pour la mise en œuvre des travaux de création, de réaménagement en tant que maître d'ouvrage délégués.

Il convient de noter que le pourcentage des dépenses consacrées à la protection des villes et des zones côtières a été réparti comme suit en 2018:

- Dépenses de fonctionnement: 3 662 (MD) soit 98,2% du total des crédits du programme
- Dépenses de développement: 65 452 (MD), représentant 91,4% du total des crédits du programme

Dans le domaine de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, un taux de réalisation des prévisions de 97% a été enregistré par rapport au taux de 2016. Le pourcentage de réalisation des dépenses des moyens de service était de 95,3%. Les investissements directs ont été réalisés en totalité (10%) par rapport au prévision de loi de finances de 2018,

Pour les réalisations dans le domaine de l'aménagement du territoire, il y eu:

- lancement de la préparation de l'étude des plans directeurs des zones sensibles du Nord et du Cap Bon,
- Poursuite de l'achèvement de la première phase de l'étude de l'observatoire de la dynamique territoriale,
- lancement dans la préparation des Atlas de Mahdia et de Sidi Bouzid,
- Achèvement de l'étude du plan directeur d'aménagement et de développement du KEF,

- Achèvement des dernières étapes des études plan directeur d'aménagement et de développement de Kebili, Jendouba, Siliana et Zaghouan,
- Achèvement de la deuxième phase de l'étude de la carte nationale des infrastructures et des grands équipements collectifs Horizon 2030,

Dans le domaine de l'urbanisme, les réalisations suivantes ont été :

- Approbation du plan d'aménagement détaillé de la zone industrielle "Sabikha 2" de Kairouan,
- Approbation du plan d'aménagement détaillé de la zone industrielle El AGUILAA 2 de Gafsa Sud,
- 16 plans d'urbanisme ont été envoyés au Premier ministre pour approbation,
- Suivi des plan d'urbanisme des municipalités et des communautés rurales qui ont été lancés en 2015 ou au cours des années précédentes,

En termes du sous programme habitat/logement, les actions suivantes ont été accomplies :

- Dans le cadre de l'amélioration du Fonds pour la promotion du logement , un décret a été publié N° 1126 - 2016, pour intégrer les actions de:
 - Financement de l'acquisition d'un terrain pour la construction,
 - Financement de l'agrandissement ou de la construction d'un logement,
 - le financement de l'acquisition d'un logement auprès de promoteur immobilier agréé,
- La révision de la loi de la promotion immobilière publiée en 1990 afin de suivre l'évolution du secteur (en cours de consultation)
- Le programme de réhabilitation et d'intégration des quartiers résidentiels dans sa première tranche dans tous les états de la République se poursuit, et a également été diagnostiqué, la deuxième tranche du programme,

En ce qui concerne le secteur de la construction durable, 100% de l'indicateur d'efficacité énergétique pour 2018 soit une valeur très positive de 78 kWh / m² / an, contre 85 kWh / m² / an. Le taux d'environ 90% de l'indicateur mentionné a été enregistré avec une valeur estimée à 1,9 MWh / m³ pour l'année 2018 contre la même valeur en 2016,

Pour le programme 9, le taux d'encadrement a été augmenté en assurant l'achèvement des promotions dans les délais et en élargissant la base de données.

Un certain nombre d'ateliers de formation ont été organisés au niveau régional et central, qui ont été animés en interne par les cadres du MEHAT et ciblaient principalement les nouvelles recrues de techniciens et d'ingénieurs.

Enfin, le dialogue de gestion a été mené dans le cadre de la préparation et de l'exécution du budget ainsi que pour le suivi de la consommation des crédits et de la programmation annuelle des dépenses,

2.2 Exécution du budget du ministère au titre de l'année 2018

- **Présentation et analyse de l'exécution du budget du ministère par rapport aux prévisions** :

Le budget du ministère de l'équipement a été fixé pour l'année 2018 à près de 1 639 983 (MD) avec un taux d'évolution de 8% par rapport à l'année 2016 (1 279 426 mille dinars) répartis comme suit:

- Dépenses de gestion: 148 695 mille dinars.
- Dépenses d'investissement: 1 440 681 mille dinars.
- Fonds Spéciaux du Trésor: 50 607 mille dinars.

Ces crédits ont été répartis sur quatre programmes opérationnels représentant les politiques sectorielles du ministère et un programme de pilotage et d'appui selon les exigences de chaque programme, conformément au tableau suivant:

Tableau 1
Exécution du budget de l'année 2018 du ministère par rapport aux prévisions

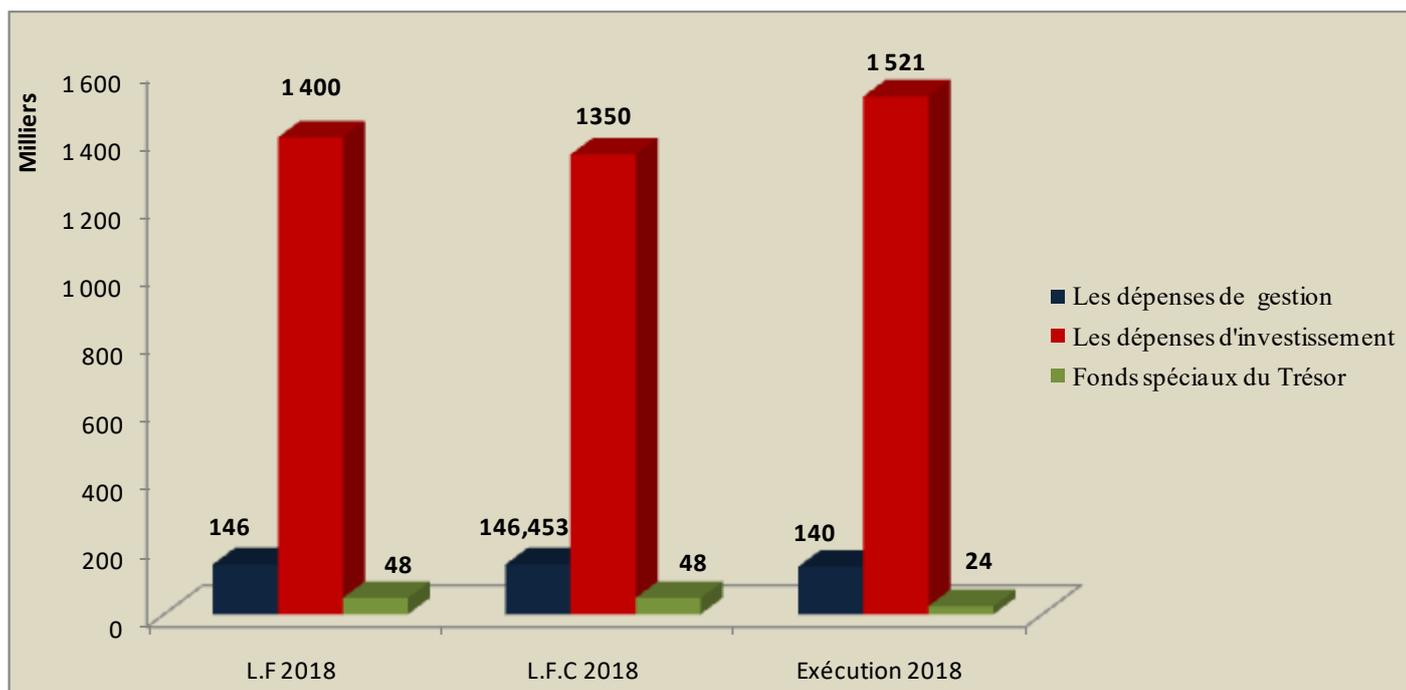
Répartition selon la nature des dépenses (crédits de paiement)

(Unité = 1000 dinar)

Nature des dépenses	L.F 2018	L.F.C 2018 1	Exécution 2018 2	Exécution par rapport à la L.F.C . 2018	
				Montant (2-1)	Taux de réalisation (2/1)
Les dépenses de gestion	146 453	146453	139 925	-6 528	96%
Rémunérations Publiques	91 455	91455	85 387	-6 068	93%
Moyens des services	52 118	52118	51 629	-489,454	99%
Interventions publiques	2 880	2880	2 909	29	101%
Les dépenses d'investissement	1 400 000	1350000	1 520 540	170 540	113%
Investissement directs	1 398 380	1348380	1 518 920	170 540	113%
Sur le budget	943 380	893380	893 228	-152	100%
Sur les ressources extérieures affectées	455 000	455000	625 693	170 693	138%
Financements publics	1 620	1620	1 620	0	100%
Sur le budget	1 620	1620	1 620	0	100%
Fonds spéciaux du Trésor	48 000	48 000	23 585	-24 415	49%
TOTAL*	1594453	1544453	1684049,91	139596,907	109%

* Sans prise en compte des ressources propres des entreprises

Graphique 1
Exécution du budget de l'année 2018 du ministère par rapport aux prévisions
Répartition selon la nature des dépenses (crédits de paiement)



Présentation et analyse de l'exécution du budget du ministère par rapport aux prévisions par programme (tableau n°2)

Le tableau suivant montre la répartition du budget exécuté de la mission équipement par programmes, ainsi le programme « infrastructure routière » représente le volume le plus important des crédits attribués, qui sont estimés à 1 211 726 mille dinars et qui représente 68% du budget global du ministère,

Suivi par le programme Aménagement du territoire, urbanisme et Habitat avec un budget estimé de 393 537 mille dinars (24 % du budget total), puis le programme Protection des zones urbaines et du littoral et du littoral 69 114 mille dinars (4 % du budget total), par la suite le programme pilotage et appui 33 968 mille dinars (2 % du budget total), après le programme Promotion et développement du secteur de la construction 21 638 mille dinars (1 % du budget total).

Tableau 2

Exécution du budget de l'année 2018 du ministère par rapport aux prévisions

Répartition par programmes (crédits de paiement)

(Unité = 1000 dinar)

Programmes	L.F 2018	L.F.C 2018 1	Réalizations 2018 2	Exécution par rapport à la L.F.C 2018	
				Montant (2) - (1)	Taux de réalisation % (2) / (1)
Infrastructure routière	1 160 098	1 110 098	1 337 359	227 261	120%
Protection des zones urbaines et du littoral	69 452	69 452	62 939	-6 513	91%
Aménagement du territoire, urbanisme et Habitat	312 489	312 489	237 085	-75 404	76%
Promotion et développement du secteur de la construction	15 732	15 732	15 227	-505,2	97%
Pilotage et appui	36 682	36 682	31 440	-5 242	86%
Total*	1 594 453	1 544 453	1 684 050	139 597	109%

Sans la prise en compte des ressources propres des entreprises

Graphique 2

Exécution du budget de l'année 2018 du ministère par rapport aux prévisions Répartition par programme (crédits de paiement)

Chapitre 2

Présentation des programmes du ministère

PROGRAMME -1-

« INFRASTRUCTURE ROUTIERE »

Responsable du programme : SLAH ZOUARI

Nommé le 12 février 2016

1- Présentation générale du programme

Le programme 1 « Infrastructure routière», est chargé de préparer et de mettre en œuvre la politique de la mission équipement en matière d'aménagement de l'infrastructure routière, des autoroutes et des pistes rurales. Cette politique vise à adapter l'infrastructure aux exigences de la vie économique et sociale, à interconnecter les régions par des itinéraires garantissant une viabilité permanente et une sécurité routière exigible pour les usagers vu l'accroissement du parc automobile, tout en respectant le côté environnemental.

Le programme « Infrastructure routière» agit en qualité de maître d'ouvrage, responsable des projets d'infrastructure routière de l'Etat. Ce programme se divise en deux sous-programmes : Développement de l'infrastructure routière et l'entretien des routes classées et des pistes rurales.

1-1- Présentation des sous programmes :

Sous programme 1 : Développement de l'infrastructure routière

Il consiste à la planification et la réalisation des études et le suivi des étapes procédurales des appels d'offres et de la libération des emprises pour la réalisation des travaux d'infrastructure routières, pour la réhabilitation des réseaux routiers et des pistes afin de faciliter la circulation et réduire la congestion. Il est également chargé de fournir un meilleur bien-être pour les usagers et de contribuer à réduire l'isolement des régions intérieures ainsi que le suivi de la réalisation de ces projets avec l'aide des services centraux et des unités de réalisation et des directions régionales.

Sous programme 2 : Entretien du réseau de routes classé et des pistes rurales.

Le programme « Infrastructure routière» lui incombe le maintien en bon état le réseau routier et son équipement par la maîtrise du processus de maintenance du réseau périodiquement des routes et le renouvellement et le renforcement de la structure des routes. Il fait aussi la réparation des équipements routiers (des glissières de sécurité et l'installation des signalisations verticales et horizontales) et l'entretien des ouvrages et des ponts ainsi que l'éclairage public. En plus de la prise en charge de traitement des points noirs et des incidents des catastrophes naturelles.

1-2- Présentation des objectifs du programme 1

Ce programme comporte quatre objectifs stratégiques :

- **Objectif 1.1.1:** Développement des routes et des autoroutes à l'échelle nationale et Maghrébin
- **Objectif 1.1.2:** Améliorer l'accessibilité des zones rurales les plus enclavées aux réseaux classés,
- **Objectif 1.1.3:** Maintien de la qualité et du réseau routier.

2- Présentation générale des réalisations stratégiques du programme 1

2.1. Les réformes les plus importantes et les objectifs stratégiques qui ont été réalisés et qui sont directement liés au programme

- Le lancement du Programme national d'incitation des jeunes pour la création de micro-entreprises dans le domaine de l'entretien des routes par les 3 spécialités, à savoir:

- 1) la signalisation et de l'équipement routier,
- 2) le nettoyage des routes, des notes de bas et l'entretien régulier des installations d'eau,
- 3) la réparation de la route.

Ainsi 92 jeunes indépendants ont été autorisés en tant que micro-contractants dans le cadre d'accords-cadres de trois ans.

- il a été conclu des accords avec le Fonds arabe pour le développement économique et social le 18 Avril 2017 pour financer l'achèvement du 32 ponts sur les routes classées d'un montant de 20 millions de dollars de dinars koweïtiens, et le 11 Juillet 2017 il a été conclu un autre accord pour contribuer à la première tranche de l'autoroute Tunis-Jilma (ECOSO) d'un montant de 50 millions de dinars koweïtien. La deuxième partie en cours de discussions afin d'être financée par la Banque européenne d'investissement.

2.2 Les activités importantes qui ont été réalisées pour atteindre les objectifs du programme 1

Sous-programme 1: Développement de l'infrastructure routière

. Les Autoroutes

Poursuite des travaux de l'autoroute Gabès- Médenine –Ras Jdir et de la route Bou salem - frontière algérienne est en cours d'étude. L'ECOSO est en cours de libéralisation de l'emprise de la section Tunis-Jelma. Une convention a été signée avec l'OTC pour les travaux topographiques et l'enquête foncière pour le premier tronçon Tunis -Jelma, et un accord de financement a été conclu avec le Fonds arabe pour le développement économique et social.

. Les routes de grand Tunis

Les travaux de l'échangeur GP9-X2, travaux de la X4 et un échangeur sur X20-X4

. Les routes structurantes des villes

Lancement des travaux de 8 échangeurs sur la déviation de SFAX tranche 1, et AO des projets entrée N-S de SFAX et dédoublement de la MC27 Nabeul KORBA section 1.

. Routes des entrées des villes

Démarrage de 25 projets dans 24 gouvernorats sur une longueur de 68,1 km

. Amélioration du réseau régional des routes

Poursuite des travaux du programme de comblement les lacunes de 200 Km des routes classées et les travaux de la route GP 19 à Tataouine et le comblement les lacunes sur la MC 958 à Gabès.

. Aménagement des routes classées

La deuxième phase du projet a démarré avec 351,3 km de routes classées en 16 gouvernorats, financées par la Banque africaine de développement (PMIR), ainsi la publication de l'AO pour l'aménagement de la MC route régionale n ° 118 à Médenine et la GP20 à KEBILI

. Renforcement des routes classées

Lancement de la troisième tranche du programme de renforcement de 282 kilomètres dans 13 gouvernorats, financée par le Fonds arabe pour le développement économique et social, et poursuite de la réalisation de la 1^{ère} tranche (332,6 km) et de la 2^{ème} tranche (287,1 km).

. Construction des ouvrages d'art

Lancement de l'appel d'offres La deuxième tranche (12 ponts dans 10 gouvernorats) et pour la construction d'un ouvrage d'art sur la route régionale 128 pour relier la ville de Korpus .

Lancement des travaux de la première tranche (7 ponts dans 7 gouvernorats) dans le cadre du programme financé par le Fonds arabe pour le développement économique et social

Poursuite de la construction de 20 ponts dans le cadre du programme financé par la Banque africaine de développement

. Aménagement des pistes rurales

Lancement des travaux pour l'aménagement de 157,7 km de pistes rurales

Sous-programme 2: Entretien du réseau de routes classé et des pistes rurales

. Entretien et exploitation du réseau routier classé

Les travaux d'entretien courant des routes classées, qui sont effectués sur le budget de fonctionnement, ont été entièrement effectués, les travaux d'entretien périodique des routes et ponts, ce qui se fait au détriment des budgets de développement et continue d'être achevé avec le revêtement en béton bitumineux de 284,5 km. Ainsi que le comblement des accotements de 650,2 km, le remplacement des joints et entretien de quelques ouvrages.

. Entretien du réseau des pistes rurales

L'entretien courant des routes rurales, qui s'effectue au détriment des dépenses de fonctionnement, a été achevé dans son intégralité, l'entretien périodique des pistes rurales, qui s'effectue au détriment des dépenses de développement, se poursuit avec l'entretien de 341,6 km dans 24 gouvernorats

. Sécurité routière

Aménagement du GP14 du PK 0 au PK14,5 et de la GP 1 à Ben Arous.

. Réparation des dégâts des inondations

Travaux de réparation des dégâts sur le réseau routier classée et sur les pistes rurales après les précipitations exceptionnelles du 22 septembre 2018 au gouvernorat de Nabeul et sur certaines autres régions (14 gouvernorats suite aux précipitations du 17 et 18 octobre 2018).

3.Résultats de la performance et exécution du budget de l'année 2018 du programme1**3.1. Présentation de l'exécution du budget du programme 1**

Tableau 1
Exécution du budget de l'année 2018 du programme 1 par rapport aux prévisions
et selon la nature des dépenses (crédits paiement)

Nature des dépenses	L.F 2018	L.F.C 2018 1	Exécution 2018 2	Exécution par rapport à la L.F.C . 2018	
				Montant (2-1)	Taux de réalisation (2/1)
Les dépenses de gestion	83 098	83 098	82 488	-610	99%
Rémunérations Publiques	39 908	39 908	38 900	-1 009	97%
Moyens des services	43 190	43 190	43 588	398	101%
Interventions publiques	0	0	0	0	--
Les dépenses d'investissement	1 077 000	1 027 000	1 254 871	227 871	122%
Investissement directs	1 077 000	1 027 000	1 254 871	227 871	122%
Sur le budget	732 000	682 000	744 697	62 697	109%
Sur les ressources extérieures affectées	345 000	345 000	510 174	165 174	148%
Financements publics	0	0	0	0	--
Sur le budget	0	0	0	0	--
Fonds spéciaux du Trésor	0	0	0	0	--
TOTAL*	1 160 098	1 110 098	1 337 359	227 261	120%

* Sans la prise en compte des ressources propres des Etablissements publics

Les crédits de paiement pour l'année 2018 sont de 1 110 098 MD avec une baisse de -4,3 % par rapport à 2017 et répartis entre dépenses de gestion , à raison de 83 098 MD et dépenses d'investissement 1 027 000 MD (91.3%) ,

Mais le taux général de consommation des crédits de l'année 2018 a dépassé les crédits inscrit à la loi de finance initiale de 20%

En termes de dépenses de développement, les investissements directs ont dépassé les estimations de 22%, principalement en raison des dépenses de développement liées aux emprunts extérieurs, qui ont augmenté de 48%.

Les dépenses de fonctionnement ont été presque totalement consommées et ont été inférieures de 1% aux estimations initiales. Les dépenses des masses salariales sont inférieures de -0,3 % et les dépenses des moyens de service sont supérieures aux estimations de 1%.

Tableau 2
Exécution du budget de l'année 2018 du programme 1 par rapport aux prévisions
et par sous programmes (crédits de paiement)

Dépenses	LF 2018	L.F.C 2018 1	Exécution 2018 2	Exécution par rapport à la L.F.C . 2018	
				Montant (2-1)	Taux de réalisation (2/1)
Sous programme 1 : Développement de l'infrastructure routière	889 970	839 970	1 074 868	234 898	128%
Sous programme 2 : Entretien des routes classées et des pistes rurales	270 129	270 129	262 491	-7 638	97%
Total du programme 1	1 160 098	1 110 098	1 337 359	227 261	120%

Comme le montre le graphique 2 le taux de consommation du sous-programme 1 a dépassé les estimations de 28 % vu que l'état de réalisation des projets était plus rapide que prévu.

Le taux de consommation des crédits du sous-programme 2 était en deçà de 3% par rapport aux prévisions.

3.2. Présentation et analyse des résultats de performance

➤ **Objectif 1.1.1: Développement des routes et des autoroutes à l'échelle nationale et Maghrébine**
Présentation de l'objecti Sous Programme 1 d' Sous Programme 2 s pour garantir le transit entre les différents pays du Maghreb et pour améliorer le transport entre les différentes régions du pays.

Tableau 3

Objectif 1.1.1: Développement des routes et des autoroutes à l'échelle nationale et Maghrébine

Objectifs	Indicateurs	Unité	Prév. 2017	Réal. 2017	Comparaisons 2017	Prévisions LF 2018	Prévisions LF C 2018	Réal. 2018	Comparaisons 2018
							-1	-2	(2) / (1)
Objectif 1.1.1: Développement des routes et des autoroutes à l'échelle nationale et Maghrébine	Indicateur 1.1.1.1: Taux cumulé de réalisation du plan autoroutier en vigueur	%	56	50	-10,70%	55	55	54	-2%
	Indicateur 1.1.1.2: Intérêt socio- économique des projets mis en service	%	24,9	18,8	-24%	16,3	16,3	19,2	18%

-Objectif 1.1.2: Améliorer l'accessibilité des zones rurales les plus enclavées aux réseaux classés

Présentation de l'objectif : Améliorer l'accessibilité des zones rurales les plus enclavées aux réseaux classés

Tableau 4

Objectif 1.1.2: Améliorer l'accessibilité des zones rurales les plus enclavées aux réseaux classés

Objectifs	Indicateurs	Unité	Prév. 2017	Réal. 2017	Comparaisons 2017	Prévisions 2018 LF 2018	Prévisions 2018 LF C 2018	Réal. 2018	Comparaisons 2018
							-1	-2	(2) / (1)
Objectif 1.1.2: Améliorer l'accessibilité des zones rurales les plus enclavées aux réseaux classés	Indicateur 1.1.2.1: Le pourcentage cumulé d'aménagement de pistes rurales	%	42,8	45,7	6,80%	43,8	43,8	43,2	-1%

Objectif 1.2.1: Maintien de la qualité du réseau routier

Présentation de l'objectif : entretenir et exploiter l'infrastructure existante (routes classée et pistes rurales) pour maintenir les conditions de sécurité des usagers.

Tableau 5
Objectif 1.2.1: Maintien de la qualité du réseau routier

Objectifs	Indicateurs	Unité	Prév. 2017	Réal. 2017	Comparaisons 2017	Prévisions 2018 LF 2018	Prévisions 2018 LF C 2018	Réal. 2018	Comparaisons 2018 (2) / (1)
							-1	-2	
Objectif 1.2.1:	Indicateur 1.2.1.1: Indicateur de qualité du réseau routier classé	%	62,4	62,8	0,60%	65,7	65,7	63,2	-4%
Maintien de la qualité du réseau routier	Indicateur 1.2.1.2: Indicateur de qualité des ouvrages d'arts	%	--	--	--	--	--	--	--

Analyse des résultats réalisés par rapport aux prévisions au titre de l'année 2018

➤ **Objectif 1.1.1: Développement des routes et des autoroutes à l'échelle nationale et Maghrébine**

Indicateur 1.1.1.1 : Taux cumulé de réalisation du plan autoroutier en vigueur

Fin des travaux pour l'autoroute Oued-Zargua Bousalem, par contre l'autoroute Sfax-Gabes et Gabes-Medenine-RasJedir connaissent des difficultés essentiellement pour des raisons foncières.

Indicateur 1.1.1.2: Intérêt socio-économique des projets mis en service

5 projets sont entrés en vigueur avec un taux de rendement de 16,3% qui sont dédoublement de la RR 133 sur 22 km, comblement sur RR 47, dédoublement de la RN 12 entre Sousse et Kairouan et dédoublement de la RN 4 entre Zagouan et Siliana.

➤ **Objectif 1.1.2: Améliorer l'accessibilité des zones rurales les plus enclavées aux réseaux classés**

Indicateur 1.1.2.1: Le pourcentage cumulé d'aménagement de pistes rurales

Sur les 5 projets programmés pour l'exploitation seul le projet comblement de la GP18 au Kef et dont le TRI est important 52,1% le reste des projets est en cours de réalisation et à un stade avancé.

La longueur de piste rurale affectée à cet indicateur est de 1892 Km dont état d'avancement était jusqu'en décembre 2018 de :

- travaux d'aménagement de 750 km de pistes rurales sur 22 gouvernorats dont avancement 95% ;
- travaux d'aménagement de 25 km de pistes rurales Montagne Mguira et 30km Montagne Samama à kasserine dont avancement 82% ;
- travaux d'aménagement de 310 km de pistes rurales sur 14 gouvernorats dont avancement 70% ;

- travaux d'aménagement de 625 km de pistes rurales sur 09 gouvernorats dont le taux d'avancement était de 16% en décembre 2016, les travaux étaient lancés en septembre-octobre 2016,
- lancement des travaux d'aménagement de 151,7 km de pistes rurales sur 6 gouvernorats .

➤ **Objectif 1.2.1: Maintien de la qualité du réseau routier**

Indicateur 1.2.1.1: Indicateur de qualité du réseau routier classé

Tous les projets d'entretien périodique ont démarrés en 2016 avec poursuite de recouvrement de 284,5 km.

Indicateur 1.2.1.2: Indicateur de qualité des ouvrages d'arts .

Valeurs de l'indicateur non encore calculées

Il sera établi une banque de données relative aux ponts.

4. Les orientations futures pour l'amélioration de la performance

4-1 Problématiques et difficultés

La plus grande problématique que rencontre le programme 1 et surtout le sous programme 1, est la libération d'emprise malgré la promulgation de la nouvelles loi relative à l'expropriation pour intérêt public.

4-2 Propositions et recommandations

Il est impératif de :

- faire promulguer les textes d'application relatifs à la loi d'expropriation,
- généraliser les études de faisabilité économique et sociale pour l'ensemble des projets d'infrastructure
- Rechercher des fonds pour la réalisation des projets du 13eme plan qui ne sont pas encore lancés.

PROGRAMME -2-

« PROTECTION DES ZONES URBAINES ET DU LITTORAL »

Responsable du programme : Nejib BEN CHIKHA

Nommé le 12 février 2016

1. Présentation générale du programme

Le programme Protection des zones Urbaines et du Littoral se compose de deux sous-programmes :

- Protection des villes contre les inondations
- Protection du littoral et maîtrise des ouvrages portuaires

La stratégie du programme 2 dans le domaine de protection du littoral consiste à intervenir sur les niveaux suivants :

- Diagnostic approfondi de la situation actuelle et préparation des programmes de développement urbain des communes afin de pouvoir faire les prévisions nécessaires sur les dangers des inondations et des problèmes de glissements maritimes et par la suite la prévention de ces derniers.
- Mise en place des programmes d'intervention qui prend en considération :
 - Le degré des dangers et leurs impacts probables.
 - Les moyens disponibles pour le financement et la réalisation des projets.
- La planification sur les deux niveaux court et moyen terme pour la préparation des études et la réalisation des projets de protection des villes contre les inondations et le littoral contre l'érosion.

1.1. Présentation des sous programmes :

Le programme « Protection des zones Urbaines et du Littoral » est composé de deux sous-programmes :

A. Protection des villes contre les inondations

- Ce sous-programme est destiné à intervenir pour protéger les villes contre le risque des inondations et de veiller à la préservation de la vie humaine et des biens, des infrastructures, et cela se fait à travers les activités suivantes:

- - La préparation des études visant à protéger les villes et les collectivités contre les inondations,
- - la réalisation des projets de protection des villes et des collectivités contre les inondations,
- - Curage et nettoyer des canaux et cours d'eau de protection contre les inondations et les vallées concernées
- - Maintenance et renforcement des structures de protection contre les inondations.

B. Protection du littoral et maîtrise des ouvrages portuaires

Ce sous-programme est chargé d'assurer les interventions nécessaires à la protection des installations maritimes et des zones côtières les plus exposées aux dangers de l'érosion marine, ainsi il contribue au renforcement et à l'entretien de l'infrastructure des zones côtières et portuaires à travers la réalisation des activités suivantes :

- Opérations d'identification et de ré-identification du domaine public maritime,
- Opération de segmentation des propriétés adjacentes au domaine public maritime.
- Suivi de lever les requêtes commises sur le domaine public maritime en coordination avec les directions régionales,
- Réalisation des études nécessaires pour l'entretien des ouvrages maritimes et portuaires, aussi pour protéger les zones et les ouvrages qui présentent un risque d'érosion maritime,
- Exécution des travaux de protection nécessaires et l'aménagement et la restauration des ports maritimes.

1.2 Présentation des objectifs des programmes

Pour ce programme, les objectifs à atteindre sont les suivants :

- **Objectif 2.1.1** : Maîtrise des eaux de ruissellement provenant des bassins versants extérieurs des villes et des agglomérations urbaines et garantie de la fonctionnalité des ouvrages de protection exécutés,
- **Objectif 2.2.1** : Conservation du domaine public maritime, protection du littoral contre l'érosion et maîtrise des ouvrages portuaires.

2. Présentation générale des réalisations stratégiques du programme

2.1 Les réformes les plus importantes et les objectifs stratégiques qui ont été réalisés et qui sont directement liés au programme

- Suivi et préparation des études et des travaux des projets de protection de quelque ville contre les inondations,
- Engagement et entretien des ouvrages de protection des villes contre les inondations,
- Protection du littoral contre l'érosion,

- Installations et équipements des ouvrages maritimes et des ports de plaisance de manière directe,
Suivi des opérations d'identifications et de révision des limites du domaine public maritime et sa protection contre les agressions (l'étalement urbain).

2.2 Les plus importantes activités qui ont été réalisées pour atteindre les objectifs du programme

A - Sous-programme 1: Protection des villes contre les inondations

Réalisation des études pour la protection des villes contre les inondations (étude de protection de ville d'Ariana & Kairouan contre les inondations - étude de protection de la ville de Grand Tunis contre les inondations - études de protection de Tunis Nord et EST contre les inondations - actualisation de l'étude de protection de grand Tunis contre les inondations),

Réalisation des projets de protection des villes contre les inondations (protection de la ville d'Ariana & Kairouan - protection de la ville de Rdaief contre les inondations - protection de Tunis West contre les inondations...)

Ainsi ces grand projets ont contribué à l'évolution des dépenses spécifique au sous programme d'un plan quinquennale à un autre comme le montre le tableau ci-dessous :

Plan quinquennal	Période	Valeur total des dépenses (mille dinar)
8ème	1992-1996	32000
9ème	1997-2001	58000
10ème	2002-2006	96000
11ème	2007-2011	71000
Plan quinquennale actif	2012-2015	92000

B - Sous-programme 2: Protection du littoral et maîtrise des ouvrages portuaires

- L'aménagement du port de pêche de Chebba et du port de pêche de Mahdia
- La maintenance de l'ancien port du Bizerte
- Le réaménagement du lac sud de Tunis et les projets de Taparura à Sfax
- Protection du littoral des villes de Korbus, Hergla, Mounestir, Mehdiya, Chebba et île de Kerkenah
- La restauration du lac Boughrara Mednine
- La restauration du lac Ben Ghayadha Mehdiya.

3. Résultats de la performance et exécution du budget du programme au titre de l'année 2017

3.1. Présentation de l'exécution du budget du programme

Tableau 1 :
Exécution du budget de l'année 2018 du programme 2
par rapport aux prévisions
Répartition selon la nature des dépenses (crédits de paiement)

(Unité =MD)

Nature des dépenses	L.F 2018	L.F.C 2018	Exécution 2018	Exécution par rapport à la L.F.C . 2018	
		1	2	Montant (2-1)	Taux de réalisation (2/1)
Les dépenses de gestion	3 732	3 732	3 838	106	103%
Rémunérations Publiques	2 163	2 163	2 292	130	106%
Moyens des services	1 569	1 569	1 545	-24	98%
Interventions publiques	0	0	0	0	--
Les dépenses d'investissement	65 720	65 720	59 101	-6 619	90%
Investissement directs	64 100	64 100	57 481	-6 619	90%
Sur le budget	44 100	44 100	40 450	-3 650	92%
Sur les ressources extérieures affectées	20 000	20 000	17 031	-2 969	85%
Financements publics	1 620	1 620	1 620	0	100%
Sur le budget	1 620	1 620	1 620	0	100%
Fonds spéciaux du Trésor	0	0	0	0	--
TOTAL*	69 452	69 452	62 939	-6 513	91%

*Sans prise en compte des ressources propres des entreprises

Le taux de réalisation des dépenses de moyens des services représente 98% par rapport aux prévisions de l'année 2018. Ce taux est considéré satisfaisant.

Les investissements directs sur les ressources du budget ont atteint un taux de réalisation de 100 % par rapport aux prévisions inscrits dans la loi de finance de l'année 2018. Ceci est dû au à l'avancement des travaux.

Tableau 2
Exécution du budget de l'année 2018 du programme 2
par rapport aux prévisions
Répartition par sous programme (crédits de paiement)

(Unité =MD)

Dépenses	L.F 2018	L.F.C 2018 1	Exécution 2018 2	Exécution par rapport à la L.F.C . 2018	
				Montant (2-1)	Taux de réalisation (2/1)
Sous programme 1 :Protection des zones urbaines contre les inondations	57 847	57 847	56 797	-1 050	98%
Sous programme 2:Protection du littoral et maîtrise des ouvrages portuaires	11 725	6 142	5 583	-559	91%
Total du programme	69 572	63 989	62 380	-1 609	97%

Le sous-programme 1 « Protection des villes contre les inondations » à atteint un taux de réalisation de 98% par rapport aux prévisions inscrits dans la loi de finance de l'année 2018.

Le sous programme 2 « Protection du littoral et maîtrise des ouvrages portuaires » à atteint un taux de réalisation de 91% par rapport aux prévisions inscrites dans la loi de finance de l'année 2018.

3.2. Présentation et analyse des résultats de la performance

Objectif 2.1.1 : Maîtrise des eaux de ruissellement provenant des bassins versants extérieurs des villes et des agglomérations urbaines et garantie de la fonctionnalité des ouvrages de protection exécutés.

Présentation de l'objectif:

Annuellement, la Direction de l'Hydraulique Urbaine procède à la préparation des études permettant la réalisation des plusieurs projets dans des différentes villes et agglomérations exposées aux inondations et ce pour réduire l'intensité et les effets potentiels des inondations sur la vie humaine et les biens, et garantir le rendement des ouvrages réalisés. Dans ce contexte et pour exercer sa fonction dans la meilleure condition et sans obstacles, la Direction de l'Hydraulique Urbaine prépare des programmes d'entretien et de maintenance de ses ouvrages en précisant le type d'intervention à entreprendre.

Tableau 3
Objectif 2.1.1 : Maîtrise des eaux de ruissellement provenant des bassins versants extérieurs des villes et des agglomérations urbaines et garantie de la fonctionnalité des ouvrages de protection exécutés.

Objectif 2.1.1 Maîtrise des eaux de ruissellement provenant des bassins versants extérieurs des villes et des agglomérations urbaines et garantie de la fonctionnalité des ouvrages de protection exécutés	Indicateurs de performance	Unité	Prévisions	Réalisations	Taux	Prévisions	Réalisations	Taux
			2017	2017	de réalisation 2017	2018	2018	de réalisation 2018 (2/1)
	Indicateur 2.1.1.1 : Taux cumulé de réalisation des projets du plan stratégique	%	98	97	98	98	98	98
	Indicateur 2.1.1.2 : Taux annuel de curage des ouvrages de protection	%	94	88	94	94	94	111

***On a modifié la valeur cible de la longueur totale de la côte sujette de la protection durant l'année 2018 en passant de 12,5 à 15,95 km en prenant en considération de nouveaux projets urgents.**

Objectif 2.2.1 : Conservation du domaine public maritime, protection du littoral contre l'érosion et maîtrise des ouvrages portuaires

Présentation de l'objectif :

La limitation et la révision des limites du domaine public maritime afin de le préserver.

Tableau 4
Objectif 2.2.1 : Conservation du domaine public maritime, protection du littoral contre l'érosion et maîtrise des ouvrages portuaires

	Indicateurs de performance	Unité	Prévisions	Réalisations	Taux	Prévisions	Réalisations	Taux
			2017	2017	de réalisation	2018	2018	de réalisation
					2017	-1	-2	2018 (1/2)
Objectif 2.2.1 Conservation du domaine public maritime, protection du littoral contre l'érosion et maîtrise des ouvrages portuaires	Indicateur 2.2.1.1: Taux cumulé de réalisation des projets de protection du littoral contre l'érosion maritime	%	%36.1	32*%	89%	62.4%	42.1%	68%
	Indicateur 2.2.1.2: Le niveau de performance technique des projets achevés		16%	16%	100%	21%	16%	76%

Analyse et interprétation des résultats réalisés comparées aux prévisions pour l'année 2017

Objectif 2.1.1: Maîtrise des eaux de ruissellement provenant des bassins versants extérieurs des villes et des agglomérations urbaines

Indicateur 2.1.1.1 : Taux cumulé de réalisation des projets du plan stratégique

Cet indicateur a enregistré une augmentation d'environ 98% par rapport aux estimations de 2018, 07 projets de protection contre les inondations ont été finalisés au niveau des villes suivantes :

- Mohamédia et Fouchana,
- Ville du Sers,
- aménagement de Oued Blibène,
- ville de Ksour Essef,

- villes de Nabeul et Hammamet,
- aménagement de Oued El Borgi,
- Finalisation des travaux de protection de la ville de Tataouine contre les inondations.

Indicateur 2.1.1.2 : Taux annuel de curage des ouvrages de protection

Cet indicateur a enregistré un taux de réalisation de 111% par rapport aux estimations de 2018.

Cette valeur est justifiée par les précipitations exceptionnelles qu'a connu le pays durant le mois d'octobre 2018 au gouvernorat de Nabeul.

Objectif 2.2.1 : Conservation du domaine public maritime, protection du littoral contre l'érosion et maîtrise des ouvrages portuaires

Indicateur 2.2.1.1 : Taux cumulé de réalisation des projets de protection du littoral contre l'érosion

15 projets ont été inscrits dans le budget de 2018 et les années précédentes comme suit:

Budget 2014 et antérieur :

Reconstruire l'apponement de Rades

Restauration d'ouvrage de protection dans la zone Iber à Tabarka

Protection d'une partie du littoral de Houmet Souk Djerba.

Budget 2015 :

Protection d'une partie du littoral de Kraten

Protection d'une partie du littoral de Maamounia

Protection d'une partie du littoral de Hergla

Ouverture de plan d'eau du lac Ben Ghayadha de Mahdia

Budget 2016 :

Protection d'une partie du littoral Salakta

Protection des plages de Jbenyana Sfax

Budget 2017 :

Protection d'une partie du littoral de Mehdi Nord- Lot4.

3Projets ont été programmés pour être achevés en 2017:

Protection d'une partie du littoral de Maamounia

Protection d'une partie du littoral de Houmet Essouk -Djerba

Protection d'une partie du littoral de Salakta

Budget 2018

Protection d'une partie du littoral Ben Ftail Jerziz tronçon 1,

Il est prévu de poursuivre la réalisation du projet de plan d'eau de Ben Ghayada

Cet indicateur a atteint une augmentation de 113% par rapport aux estimations pour 2017. Cela s'explique principalement par des raisons techniques et procédurales lors de la mise en œuvre des projets comme suit:

1- Le projet de protection d'une partie du littoral à Mamounia a connu un retard dans le début de ses travaux en raison des études tardives (les travaux ont débuté le 22 juillet 2016). (La longueur du littoral en question était de 700 m, dont 400 m ont été protégés en 2017). Le projet a été finalisé en 2017.

2- Le projet de protéger une partie du littoral à Salakta a connu un retard dans le démarrage de ses travaux (les travaux ont débuté le 22 juillet 2016). (La longueur du littoral en question est de 700 m, dont 600 m ont été protégés en 2017). Cela s'ajoute à l'existence d'une zone archéologique, ce qui a conduit à la coordination avec les services compétents de l'Institut national du patrimoine, soit pendant l'étude, soit au début des travaux, en particulier après l'examen des nouvelles ruines lors de l'excavation.

3- fin de réalisation des travaux d'aménagement du littoral de Houmet Souk en 2017(450m de long).

4- L'ouverture de plan d'eau du lac Ben Ghayadha de Mahdia a enregistré un avancement de 90% (580m sur les 1200)en 2017.

5- Le projet de protection d'une partie du littoral de Mehdiya Nord- Lot4 a été lancé en juillet 2014, mais n'a avancé que de 10% à cause de l'objection de la société civile.

6- Le projet de reconstruction de l'appontement de Rades a été retardé en raison de crédits nécessaires car les estimations après l'étude ont largement dépassé les prévisions du projet et pour approfondir l'étude de faisabilité du projet.

7- Pour le projet de restauration d'un ouvrage de protection dans la zone d'Al-Ibr à Tabarka a été reporté en raison du manque de fonds nécessaires, car les estimations après l'étude dépassaient de loin les prévisions préliminaires du projet.

En ce qui concerne le projet d'ouverture de plan d'eau à Ben Ghayada, il a connu des progrès de 40%, équivalant à 500 m à partir de 1200 m en 2016

Pour le projet de protection de la falaise de Monastir a été réceptionné en 2016. L'équivalent de 450 m d'un total de 3 km a été réalisé en 2016.

Il convient de noter que la stratégie proposée par la Direction générale des services aériens et maritimes pour compléter les projets du Programme national pour la protection du littoral contre l'érosion maritime n'a pas été prise en compte et, par conséquent, il n'a pas été attribué à dite direction la réalisation d'aucun grand projet .

Indicateur 2.2.1.2 : Taux cumulé de réalisation des projets du plan directeur des ports de pêche :

Cet indicateur a connu un avancement de 98% par rapport aux prévisions de 2018, il a été prévu l'achèvement de 05 projets en 2017 :

- Expansion du port de Gabes (2017)
- Expansion du port d'El-Ketef à Medenine
- projet de construction du port de pêche à Sidi Mansour.
- Les travaux d'élargissement et d'aménagement du port d'Echabba
- Projet d'expansion du port Bizerte .

Cependant , seulement 03 projets ont été achevés :

- Expansion et aménagement du port d' Echaba: réceptionné en 2017
- Travaux d'extension port d'El-Ketef : réceptionné en 2017
- projet d'expansion du port Bizerte : réceptionné en 2017.

On a enregistré un retard dans l'exécution du projet de protection du port de Gabes à cause des conditions climatiques dans la région.

Le lancement du projet de construction du port Sidi Mansour fin 2016 après le lancement d'un nouvel appel d'offres suite à l'ancien appel d'offres jugé infructueux.

PROGRAMME -3-

« AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME & HABITAT »

Responsable du programme : Mr SNOUSSI Najib Directeur Général de l'Habitat

1. Présentation générale du programme 3

1.2. Présentation des sous- programmes

Le programme 3 « Aménagement du territoire, Urbanisme et Habitat » se compose de 3 sous-programmes sectoriels comme suit :

A - sous-programme 1: Aménagement du territoire

L'aménagement des territoires présente l'ensemble des choix des orientations et des procédures fixé a l'échelle national et régional pour l'organisation de l'exploitation du domaine territoriale et la garanti de leur harmonie dans l'implantations des grand projet d'infrastructure et des équipements public et la répartition des agglomérations selon une vision long- terme qui prend en considération les spécificité national et la bonne répartition des habitant et des activités économique sur le territoire national.

Ainsi les grandes orientations de l'aménagement du territoire sont résumées par les points suivants :

- Le renforcement du développement régional global et équilibré afin de réduire les différences entre les régions et la diversification de sa base économique aussi a travaillé sur l'exploitation des possibilités offertes par les différentes régions et pôles économiques,
- Le renforcement de la décentralisation à travers la redistribution des rôles entre les différentes intervenants a l'échelle nationale, régionale et locale, et de donner plus de pouvoirs aux autorités et communautés locales,
- Le Renforcement de l'infrastructure et des équipements majeur dans les régions internes du pays,
- Le renforcement de l'intégration dans l'économie international et dans l'espace Magrébin et l'amélioration de la capacité de compétitivité pour le territoire national,
- L'amélioration des gouvernorats vers des pôles urbains actifs capables d'apporter des investissements nationaux et étrangers et promouvoir les petites et moyennes villes,
- L'Optimiser l'exploitation des ressources naturelles limitées en vue de réaliser un développement durable,

- Le Développement des mécanismes de suivi technique pour l'usage du domaine territorial à partir de l'utilisation des nouvelles techniques comme la géographie numérique et les bases de données et les techniques de communication moderne, ainsi le renforcement de la recherche scientifique et la formation dans ce domaine.

B - sous-programme 2: Urbanisme

L'aménagement urbain présente un des facteurs clé dans l'organisation de l'exploitation de l'espace territoriale au niveau des communes, des municipalités et des agglomérations rurales.

Ainsi les grandes orientations de l'aménagement urbain s'inscrivent dans le cadre de la réalisation d'un développement urbain durable pour les villes et les agglomérations qui vise à :

- Consacrer les principes de développement durable dans la planification urbaine pour les villes et les agglomérations,
- S'orienter vers la mise en place d'un urbanisme qui garantit l'égalité sociale,
- Renforcer de la décentralisation et la garantie d'une plus grande participation de la société civile dans la préparation des projets d'aménagements et le suivi de son exécution,
- Renforcer le partenariat avec le secteur privé dans la réalisation des programmes d'intérêt général.

C - sous-programme 3: Habitat

La politique de logement vise à fournir un logement adéquat pour chaque citoyen dans un environnement où tous les équipements de base et des équipements de l'infrastructure collective sont disponibles.

Ainsi les principes de la stratégie d'habitat se basent sur les points suivants :

- Mise en place des programmes de logement qui répondent aux besoins de toutes les catégories sociales, en particulier ceux dont le revenu est faible et moyen,
- Mise en place des programmes et projets visant à éliminer les habitations rudimentaires et les remplacées par des logements nouveaux,
- La mise en place d'un système de financement diversifié et intégré répond aux différentes catégories de la société et évolue avec les différents changements économiques et sociaux que connaît le pays,
- Maintenir les logements existants à travers la mise en place des programmes et des mécanismes opérationnelles et réglementaires et les choix techniques et financière pour l'amélioration de l'ancien habitat et sont redéploiement,
- Améliorer les conditions d'habitation et l'environnement urbain à travers la mise en œuvre des programmes d'intervention dans les quartiers populaires,

- Mener des études qui contribuent au développement des politiques du logement et de soutenir les orientations vers la construction durable et les techniques moderne, ainsi l'appui sur le coût et le développement des ressources humaines.
- Effectuer des études portant sur le maintien du solde des logements existants et la garantie de sa durabilité et la remise en état de l'ancien tissu urbain,
- Détection des données et détermination des indicateurs spécifique au secteur de l'habitat,
- La mise en place d'un système législatif intégré répondent à toutes les variables et actualisable périodiquement chaque fois que nécessaire.

1.2. Présentation des objectifs du programme 3 :

Les objectifs du programme 3 sont les suivant :

- **Objectif 3.1.1** : Organisation de l'espace territorial national et régional pour la réalisation d'un développement global, juste et durable
- **Objectif 3.2.1** : Elaboration d'une planification urbaine durable des villes et des agglomérations rurales
- **Objectif 3.3.1**: Développement du logement social et l'amélioration du patrimoine actuel

2. Présentation générale des réalisations stratégiques du programme

2.1- Les principales réformes et les objectifs stratégiques qui ont été réalisés et qui sont directement liés au programme 3

Les principales réformes et les objectifs stratégiques qui ont été réalisés et qui sont directement liés au programme 3 au cours de l'année 2017 sont les suivants:

- Continuer de couvrir le territoire national et les régions de l'intérieur avec des plans directeurs pour l'aménagement et le développement des gouvernorats,
- Poursuite de l'étude de la carte nationale des infrastructures et des équipements collectifs majeurs horizon 2030,
- Couverture des agglomérations rurales avec des plans d'aménagement urbain (PAU)
- Améliorer la communication avec diverses parties impliquées dans le domaine d'aménagement urbain,
- Fournir des cartes numériques des villes pour réviser les PAU,
- Poursuite de la réalisation du programme spécifique du logement social
- Mise à disposition de terrains adaptés à la construction,
- Poursuivre les programmes visant à améliorer les conditions de vie dans les quartiers résidentiels et à réduire la propagation de la construction anarchique,

- Développement d'un programme d'intervention dans l'ancien tissu urbain.

2.2 Les réformes les plus importantes et les objectifs stratégiques qui ont été réalisés et qui sont directement liés au programme

Les principales réalisations, activités et grands projets entrepris pour atteindre les objectifs du programme et leur relation avec les dépenses mises en œuvre au niveau du programme, sont les suivants:

A - Sous-programme 1: Aménagement du territoire

- lancement de l'étude des schémas directeurs pour l'aménagement des zones sensibles à l'extrême nord et au cabon ;
- Poursuivre la réalisation de la 1^{ère} phase de l'étude de l'observatoire de la dynamique du domaine territorial ;
- lancement de la réalisation de ATLAS des deux gouvernorats Mehdia et Sidi Bou Zid ;
- lancement de l'étude des schémas directeurs pour l'aménagement et le développement du gouvernorat d'ELKEF ;
- en cours de finalisation des études des schémas directeurs pour l'aménagement et le développement des gouvernorats de Gafsa, Tataouine et Gabes ;
- en cours de préparation des 1^{ères} phases des études des schémas directeurs pour l'aménagement et le développement des gouvernorats de Béja, Tozeur et Mahdia,
- en cours de préparation de la 2^{ème} phase des études des schémas directeurs pour l'aménagement et le développement des gouvernorats de Gafsa, Tataouine et Gabes,
- réalisation de la 2^{ème} phase de l'étude de la carte nationale d'infrastructure et équipements de groupe à l'horizon de 2030 ;
- achèvement de la 3^{ème} étape de préparation d'une stratégie de communication au sein de la DGAT ;
- achèvement de la 1^{ère} étape et déclenchement de la 2^{ème} phase pour l'élaboration d'un système de gestion électronique dans les études de l'aménagement territorial.

B - Sous-programme 2: Urbanisme

Le suivi des études des plans d'aménagement urbain pour l'année 2017 a donné l'approbation de 28 PAU comme suit :

- la commune de Tunis/ village sidi rabeah au Kef/ village sidi khiar au Kef/village borj el ifa au Kef/ village chamtou à jandouba/commune hajeb el ayoun à Kairouan/village oum idham2 à

sidi bou zid ouest/village zafzaf à sidi bou zid/ village nasr à sidi bou zid/ village dhayit 20 à sidi bou zid/ village zaafrania à sidi bou zid/ village saida à sidi bou zid/ village thouibet à sidi bou zid/ village el booa à sidi bouzid/ commune El hamma à Gabes/ village el âchaichia à Gafsa/ délégation belkhir à gafsa/ village elkaria à gafsa/ commune el mthila à gafsa/ village nouil à Kebelli/ village blidet à kebelli/ village mazraa naji à kebelli/ village khidma à kebelli/ village bchelli à kebelli/ village naka à kebelli/ village oum frath à kebelli/ village rahmet à kebelli/ village msaid à kebelli/ village rahmet à kebelli/ village zaafrane à kebelli.

-Approbation de plans d'aménagement détaillé de la zone industrielle sbikha 2 à kairouan ; touristique " Fedj El Atlal" de Ain Draham gouvernorat de Jendouba.

-poursuivre l'étude des PAU des agglomérations rurales initiées en 2015 ou plus tôt.

C - Sous-programme 3: Habitat

- Dans le cadre du développement du Fonds National d'Amélioration de l'Habitat, le décret n° 1125 de 2016 a été émise afin de simplifier les procédures d'allocation de subventions et des prêts pour les cas sociales et en augmentant leur valeur,

- Dans le cadre de l'amélioration du retour du Fonds de promotion du logement pour les salariés, le décret du gouvernement n ° 1126 de 2016 a été publié, qui comprenait plusieurs mesures tel que:

- Financement pour acquisition d'un terrain convenable pour la construction.
- Financement pour extension ou construction d'un logement.
- Financement pour l'acquisition d'un logement neuf, principal, auprès d'un promoteur immobilier agréé par le ministère chargé de l'habitat.

- Afin de répondre aux besoins des gens démunies et à revenu intermédiaire pour bénéficier du programme privé de logement social, le décret a été revu afin de développer son intervention pour construire le logement grâce au mécanisme d'autoconstruction et à la création des lots de terrain. Des promoteurs immobiliers ont été chargés de réaliser environ 4650 logements répartis sur plusieurs gouvernorats en plus des logements réalisés par des promoteurs immobiliers publics (environ 2 837 logements et 800 lots de terrains).

- Début de révision de la loi de promotion immobilier publiée en 1990 afin de suivre l'évolution du secteur (en cours de consultation).

- En raison de pénurie des logements existants et de l'aggravation des bâtiments délabrés et de l'absence d'un cadre législatif spécifique, un nouveau projet de loi sur l'intervention dans des bâtiments en effondrement (en cours de consultation).

- Dans le cadre du traitement du statut des bâtiments dont la propriété reviennent aux étrangers et gérés par la SNIT, un projet de loi concernant l'expropriation des biens revenants à l'Etat Tunisien a été préparé conformément aux accords Tuniso-Français. Il s'agit de simplifier le processus d'expropriation des biens et la réalisation des opérations immobilières collectives pour

la réhabilitation et la rénovation des biens des bâtiments en effondrement (en cours de consultation),

- Compte tenu des difficultés rencontrées par les familles à revenu moyen dans le financement pour l'acquisition de logements, en particulier dans le contexte de l'augmentation significative des coûts au cours des dernières années, un programme de logement « Premier Logement » a été mis en place pour permettre aux familles d'avoir un prêt pour couvrir l'autofinancement dans les 20% du coût du logement à des conditions favorables,
- Préparation au programme de modernisation des routes à l'intérieur des municipalités (intervention dans 3 communes de chaque Gouvernorat) d'une valeur de 216 millions de dinars.
- Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations de la nouvelle stratégie de logement, une étude a été lancée sur le logement destiné au loyer et une étude sur le logement abordable,
- La poursuite de l'achèvement du programme de réhabilitation et d'intégration des quartiers résidentiels dans la première tranche dans tous les gouvernorats, également le diagnostic d'une deuxième tranche du programme a été réalisé,

A l'occasion de participation à la troisième conférence de l'ONU pour établir un nouveau programme de développement urbain qui a eu lieu à Quito en Equateur, du 17 au 20 octobre 2016, un rapport national pour Habitat III a été préparé sous la supervision du Ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire et avec la contribution de nombreux ministères et autres institutions concernés par le développement urbain. La Tunisie a participé à cette conférence avec une délégation dirigée par le ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire.

3.Résultats de la performance et exécution du budget du programme au titre de l'année 2018

3.1.Présentation de l'exécution du budget du programme 3

Tableau 1
Exécution du budget de l'année 2018 du programme 3
par rapport aux prévisions
Répartition selon la nature des dépenses (crédits paiement)

Nature des dépenses	L.F 2018	L.F.C 2018 1	Exécution 2018 2	Exécution par rapport à la L.F.C 2018	
				Montant (2-1)	Taux de réalisation (2/1)
Les dépenses de gestion	15 454	15 454	14 535	-919	94%
Rémunérations Publiques	14 666	14 666	13 775	-891	94%
Moyens des services	738	738	710	-28	96%
Interventions publiques	50	50	50	0	100%
Les dépenses d'investissement	249 035	249 035	198 965	-50 070	80%
Investissement directs	249 035	249 035	198 965	-50 070	80%
Sur le budget	159 035	159 035	100 478	-58 557	63%
Sur les ressources extérieures affectées	90 000	90 000	98 487	8 487	109%
Financements publics	0	0	0	0	--
Sur le budget	0	0	0	0	--
Fonds spéciaux du Trésor	48 000	48 000	23 585	-24 415	49%
TOTAL*	312 489	312 489	237 085	-75 404	76%

* Sans prise en compte des ressources propres des établissements publics

Tableau 2
Exécution du budget de l'année 2018 du programme 3
par rapport aux prévisions
Répartition par sous programme (crédits de paiement)

Sous programmes	L.F 2018	L.F.C 2018 1	Exécution 2018 2	Exécution par rapport à la L.F.C 2018	
				Montant (2-1)	Taux de réalisation (2/1)
Aménagement du Territoire	1 119	1 119	892	-227	80%
Urbanisme	9 402	9 402	9 138	-264	97%
Habitat	301 968	301 968	227 055	-74 913	75%
Total du programme 3	312 489	312 489	237 085	-75 404	76%

3.2..Présentation et analyse des résultats de performance

Objectif 3.1.1 : Organisation de l'espace territorial national et régional pour la réalisation d'un développement global, juste et durable

Présentation de l'objectif: Établir des mécanismes techniques et institutionnels pour le territoire national et préparer des stratégies régionales pour un développement global, juste et durable pour toutes les régions,

Référence de l'objectif : Principales orientations pour un développement équitable, complet et durable et des études stratégiques dans le domaine de la l'aménagement du territoire.

Tableau 3
Objectif 3.1.1 : Travail sur la compatibilité d'aménagement économique et territorial

	Indicateurs de performance	Unité	Prévisions 2017	Réalisations 2017	Comparaison 2017	Prévisions 2018	Réalisations 2018	Comparaison 2018
Objectif 3.1.1 : Travail sur la compatibilité d'aménagement économique et territorial	Indicateur 3.1.1.1 : taux de compatibilité entre les projets proposés dans le cadre du plan des études d'aménagement du territoire et les projets retenus dans le plan quinquennal 2016-2020	%	100	50	50	75	57	18%

**la faible valeur de ce taux s'explique par le fait que seules les études finalisées à 100% sont prises en compte; il est à noter que la durée de réalisation d'une étude est estimée entre 2 à 3 ans en tenant compte des délais contractuels, des délais d'approbation administrative et de la consultation régionale.*

Objectif 3.2.1 : Elaboration d'une planification urbaine durable des villes et des agglomérations

Présentation de l'objectif: Préparer et examiner des PAU des municipalités et des communautés rurales les plus importantes pour réguler l'espace urbain, rationaliser son utilisation, maîtriser l'expansion urbaine et concentrer les activités et l'équipement nécessaires.

Référence de l'objectif : Il convient de noter que toutes les municipalités sont couvertes par des PAU mis à jour à la demande des communautés concernées. En ce qui concerne les communautés rurales, le taux de couverture est d'environ 34% et le but est de couvrir autant de communautés que possible avec des PAU actualisés grâce à la programmation annuelle de ces études en coordination avec les conseils régionaux concernés.

Tableau 4
Objectif 3.2.2 : Renforcement de la planification urbaine stratégique et durable des villes et des agglomérations rurales et contrôle des expansions urbaines

Objectif 3.2.1 :	Indicateurs de performance	Unité	Prévisions	Réalisations	Comparaison	Prévisions 2018	Réalisations 2018	Comparaison 2018
			2017	2017	2017	-1	-2	(2)/ (1)
Renforcement de la planification urbaine stratégique et durable des villes et des agglomérations rurales et contrôle des expansions urbaines	Indicateur 3.2.1.1: Taux de corrélation entre les stratégies de développement urbain et les PAU	%	30	37,8	126	45	16	35,5
	Indicateur 3.2.1.2: la superficie des terres agricoles consommées	ha	600	516	86%	400	311,5	77,80%

Objectif 3.3.1: Promouvoir l'habitat social et revaloriser le tissu existant

Présentation de l'objectif: Mise en place des mécanismes et des programmes pour l'amélioration des conditions de vie des catégories sociales à faible revenu à travers :

- La fourniture d'un logement adéquat
- La promotion du logement existant et l'amélioration des conditions de vie.

Référence de l'objectif : Politique du logement et études stratégiques en matière de logement.

Tableau 5 :
Objectif 3.3.1 : Promouvoir le logement social et abordable et lutte contre le phénomène de la construction anarchique

Objectif 3.3.1 :	Indicateurs de performance	Unité	Prévisions 2017	Réalisations 2017	Comparaison 2017	Prévisions 2018 -1	Réalisations 2018 -2	Comparaison 2018 (2)/ (1)
Promouvoir le logement social et abordable et lutte contre le phénomène de la construction anarchique	Ind 3.3.1.1 : Nombre des logements sociaux et abordables réalisés	NB	3265	2386	73	14792	3301	22
	Ind 3.3.1.2 : Taux cumulé de réhabilitation des quartiers résidentiels	%	87	74	85	91	82	90

Analyse et interprétation des résultats réalisés comparés aux prévisions pour l'année 2018

Objectif 3.1.1: Renouveler la politique d'aménagement du territoire afin d'assurer un développement équitable, harmonieux et durable

Indicateur 3.1.1.1 : Nombre d'études stratégiques d'aménagement et de développement des gouvernorats de l'intérieur du pays.

Un taux de 33% a été enregistré pour cet indicateur. Ce développement important est dû à l'achèvement des plans directeurs pour l'aménagement et le développement du gouvernorat du Kef lancée depuis 2012 et a connu certaines difficultés telles que le retard de réalisation des études de la part de bureaux d'études font exprès des retards en raison de la valeur financière du marché ce qui affecte négativement la durée de réalisation et la valeur technique de l'étude.

Le taux d'achèvement dans d'autres études a atteint des étapes avancées, telles que:

- Des études des plans directeurs pour l'aménagement et le développement de Siliana, Kebili, Jendouba et Zaghouan: en phase finale, ces études devraient être finalisées d'ici la fin 2018,
- Des études des plans directeurs pour l'aménagement et le développement de Gabes, Tataouine et Gafsa: Deuxième phase en préparation,
- Préparation d'études des plans directeurs pour l'aménagement et le développement de Beja, Tozeur, Mahdia.

Indicateur 3.1.1.2 : Evolution du taux de réalisation de la carte nationale et des grands équipements collectifs

Un taux de 50% a été enregistré pour cet indicateur.

Objectif 3.2.1: Mener une planification urbaine durable pour les villes et les localités rurales**Indicateur 3.2.1.1 : Taux de couverture des localités rurales et des conseils ruraux par des plans d'aménagement urbain**

Un taux de réussite de 127% a été enregistré pour cet indicateur, ce pourcentage est supérieur au pourcentage souhaité et présente le cumul pour deux années consécutives (2016 et 2017),

Indicateur 3.2.1.2 : Nombre de révisions de Plans d'aménagement urbains des communes.

Un taux de réussite de 86% a été enregistré pour cet indicateur, ce qui représente un bon pourcentage, même si le pourcentage prévu n'a pas été atteint en raison du retard dans l'achèvement des différentes étapes de la préparation des études de préparation des PAU et des procédures d'approbation, Zones urbaines, comme les problèmes liés aux études des PAU de municipalités.

Objectif 3.3.1: Promouvoir l'habitat social et revaloriser le tissu existant**Indicateur 3.3.1.2 : Taux cumulé des logements sociaux réalisés**

Le nombre des logements réalisés dans le cadre du Programme spécifique de logements sociaux. Jusqu'en 2017 était de 4190 logements.

- 3000 logements ont été achevés fin 2018 en ce qui concerne l'élimination des logements primitifs et remplacement par de nouveaux logements.

- 1190 lots et logements réalisés par les promoteurs immobiliers privés.

-Le pourcentage cumulé de l'achèvement des logements sociaux à la fin de 2018 a été estimé à 20%, soit par le biais Programme spécifique de logements sociaux, soit par le biais du FOPROLOS, et ce pour les raisons suivantes:

* Les premières années du lancement du Programme spécifique de logements sociaux ont été consacrées à la préparation d'études et liquidation de biens immobiliers,

* Difficulté dans les domaines d'intervention dans l'intérieur et la dispersion des logements primitifs,

* Faible participation des entreprises aux appels d'offres dans certains secteurs,

Indicateur 3.3.1.3 : Taux cumulé de réhabilitation des quartiers populaires

Un taux de réalisation de 74% a été enregistré contre une estimation de 87% en raison de:

-La consommation des fonds alloués pour le projet ce qui évite de nombreuses difficultés empêchant la réalisation des objectifs souhaités.

Cependant, il existe des difficultés à fournir les terrains alloués à l'achèvement de l'équipement, ce qui a eu une incidence négative sur l'augmentation du nombre de quartiers réhabilités.

4- Les orientations futures pour l'amélioration de la performance

4.1. Les problèmes et défauts les plus importants :

Sous-programme 1 : « Aménagement du Territoire »

- La difficulté d'accéder aux informations nécessaires à la réalisation d'études d'aménagement territorial.
- Réticence de certains bureaux d'études à participer aux appels d'offres portant sur la réalisation d'études d'aménagement du territoire.
- Non maîtrise des délais des consultations réalisées par les services centraux et/ou régionaux.
- La difficulté de traiter avec certains bureaux d'étude qui, parfois, ne respectent pas les délais, ce qui met l'administration en difficultés, soit pour résilier, ou pour déclarer l'appels d'offres infructueux, soit pour alerter et négocier avec le Bureau d'études pour accélérer l'achèvement de l'étude .

Sous-programme « Urbanisme »

- Malgré les efforts déployés dans ce domaine, plusieurs problèmes ont émergé, tant au niveau de la planification et du développement dans diverses régions du pays, que de la coordination entre les parties prenantes dans les politiques sectorielles et au niveau des mécanismes adoptés pour resserrer l'utilisation de la zone urbaine et la planification urbaine par différents acteurs. Ainsi, aider à fournir un logement adéquat à toutes les catégories de la société et à améliorer les conditions de vie des citoyens. Déclaration et identification des problèmes et déficiences les plus importants liés à la mise en œuvre du programme et des sous-programmes,
- Les PAU sont préparés ou examinés à l'initiative de la communauté locale concernée (municipalités ou conseils régionaux) en coordination avec les administrations régionales de l'équipement pour le traitement et suivi les différentes procédures de préparation, d'examen et d'approbation de ces PAU conformément aux dispositions du code de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme,
- Le département de l'urbanisme contribue à hauteur de 50% du financement de ces études. Grâce aux unités créées pour le suivi technique et financier de ces études et la coordination entre les parties concernées pour résoudre les problèmes qui empêchent l'avancement de leur mise en œuvre.

➤ Malgré le suivi continu des départements centraux et régionaux du ministère, les progrès accomplis dans l'achèvement de ces études et la réalisation des objectifs fixés annuellement dépendent de la volonté des communautés locales concernées de préparer et de réviser les PAU et sa diligence pour poursuivre les études en cours d'une part et les différentes parties impliquées à diverses étapes de l'approbation de ces études D'autre part.

- **Au niveau institutionnel:**

➤ L'incapacité des communautés locales de jouer leur rôle de manière requise et abandonne l'élaboration de politiques appropriées qui leur permettent de contrôler le domaine de la terre et le contrôle de son développement urbain en raison de nombreux problèmes, notamment financiers, immobiliers et institutionnels,

➤ L'incapacité des départements régionaux du ministère chargé de l'urbanisme d'aider les communautés locales et de les prendre dûment en compte en raison du manque de cadres spécialisés et des moyens nécessaires pour le faire,

- **Au niveau des plans d'aménagement urbain:**

➤ La durée des procédures pour préparer et examiner des plans d'aménagement urbain et sa validation,

➤ Absence de procédures spéciales, urgentes et simplifiées pour la préparation des PAU des communautés rurales,

➤ L'absence d'une vision prospective des communautés locales pour identifier leurs stratégies locales à l'avance et préparer l'examen de l'étude des PAU,

➤ Manque de priorité et d'importance pour préparer le lancement d'études des PAU et de suivi par les communautés locales malgré le suivi continu des intérêts centraux,

➤ Le manque de compétences spécialisées dans les régions et manque de supervision adéquate pour suivre les études d'urbanisation et d'assurer la qualité,

➤ Défaut de respecter les délais contractuels,

➤ La longue durée de la période de consultation vu le grand nombre d'intervenants et le dépassement de la vue sectorielle de certains d'entre eux et le manque de respect des délais légaux,

➤ Le manque d'engagement de nombreuses municipalités à l'égard de certains intérêts administratifs et le respect des demandes d'expansion urbaine ou l'introduction de changements fréquents aux projets de PAU, en particulier au niveau des étapes finales ce qui nécessite le retour aux étapes de validation et la réaffichage au public,

➤ Absence de textes réglementaires qui fixent les délais qui n'ont pas été fixés par le code de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme conformément aux procédures d'approbation de la décision de délimitation et d'inspecter les zones d'expansion urbaine et les procédures d'approbation au niveau du président du gouvernement.

- l'incapacité des régions à suivre la mise en œuvre des exigences des PAU et à prendre des mesures juridiques pour respecter les permis de construire et réduire la construction chaotique.

Sous-programme 3 : « Habitat »

L'objectif principal du troisième sous-programme est de fournir un logement adéquat à chaque citoyen tunisien et d'améliorer ses conditions de logement grâce au développement de programmes de logement répondant aux besoins de tous les groupes sociaux, en particulier ceux à faible et moyen revenu, et à la fourniture d'équipements de base et de matériel collectif. Cependant, les indicateurs choisis ne reflètent pas la vraie image de ce qui se passe sur le terrain. En effet, les différents programmes mis en œuvre dans le secteur formel de l'offre de logements ne représentent que 20% du nombre total de bâtiments achevés au niveau national. Plusieurs autres institutions et ministères s'occupent du logement existant et de l'amélioration des conditions de vie dans les zones résidentielles. Cependant, le Ministère de l'équipement, du l'habitat et de l'aménagement du territoire reste qualifié pour élaborer des stratégies pour atteindre ces objectifs.

Pour atteindre les objectifs et améliorer la performance, il existe plusieurs problèmes, à savoir:

- La rareté des terres aptes à la construction, qui a entraîné la propagation de la construction chaotique et la prolifération des bidonvilles.
- Les prix élevés, qui engendrent un coût élevé du logement et un déséquilibre entre l'offre et la demande.
- La réticence des entreprises à participer aux appels d'offres.
- La réticence des promoteurs immobiliers à produire des logements sociaux financés par les FOPROLOS.
- Le potentiel humain limité des administrations régionales qui ne permet pas de suivre l'avancement du programme avec les parties qui se chevauchent et de trouver des solutions appropriées à toutes les difficultés qui entravent la progression souhaitée.
- Le nombre des intervenants qui se chevauchent dans la mise en œuvre de divers programmes et le manque de coordination entre eux.
- Développer le système législatif en fonction de l'évolution économique et sociale et de l'état actuel de réserve en logement.

4-2. Suggestions pour résoudre les problèmes

Sous programme : Aménagement du territoire

- Appeler les services centraux et régionaux à faciliter l'accès aux informations nécessaires pour la réalisation d'études d'aménagement du territoire par leur publication sur les sites officiels des ministères.
- Une meilleure organisation du secteur par la création d'un cahier des charges relatif aux activités de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

- Réviser les cahiers des charges et appliquer les pénalités de retard pour chaque étape séparément .

Sous-programme 2: "Urbanisme"

En dépit des efforts déployés dans ce domaine ont émergé plusieurs problématiques à la fois au niveau de la planification et développement dans les différentes régions du pays et de la coordination entre les acteurs dans les politiques sectorielles, ainsi qu'au niveau des mécanismes adoptés pour renforcer l'utilisation des zones urbaines et de la planification urbaine des différents intervenants, se qui aide à fournir un logement adéquat pour tous les niveaux de la société et d'améliorer les conditions de vie Citoyens.

- Fixer des délais qui ne sont pas identifiés par le code de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme et les études relatives à des études de PAU, à la fois dans le cadre des textes ordinaires ou dans le cadre des procédures en tant que guide de référence pour toutes les intervenants,
- Renforcer la formation et le développement des compétences techniques au niveau local et au niveau des départements régionaux pour la programmation et le suivi des études des PAU et d'assurer leurs mise en œuvre.

Pour les municipalités voulant examiner le PAU, une équipe constituée pour assurer le suivi de l'étude et d'aide aux bureaux études par la création d'unité par objectif.

PROGRAMME -4-

«PROMOTION ET DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION»

Responsable du programme : Mr MCHAREK Malek

1. Présentation générale du programme

1.1. Présentation des sous programmes

Le programme 4 « Promotion et développement du secteur de la construction » se compose des 2 sous programmes :

Sous-programme 1 : La politique Nationale de la Construction

La stratégie nationale dans le secteur de la construction se base sur un plan national qui sera capable de développer et de promouvoir la construction durable dans le cadre d'une politique complète qui prend en considération la dimension environnementale et le développement technologique dans le secteur.

Ainsi cette stratégie a pour objectif de réaliser des projets de bâtiments amie a l'environnement afin de renforcer la construction durable. Les grandes orientations de cette stratégie se traduisent par les points suivants :

- Renforcement des législations et des réglementations dans le secteur de la construction durable,
- Développement de la construction durable,
- Encadrement des différents intervenants dans le secteur.

Sous-programme 2 : Exemplarité de la construction publique

La direction générale des bâtiments civils réalise un nombre important de projets nationaux, et assure leur depuis la phase de la planification fonctionnelle et technique jusqu'à la réception définitive.

La direction générale des bâtiments civils assure également une assistance technique aux projets qui ne font pas partie de la catégorie des bâtiments civils suite aux attributions du 1^{er} article du décret 2009-2617 en date du 14 septembre 2009, contre des frais des service d'après l'article 7 du même décret.

1.2 Présentation des objectifs du programme 4 :

Les objectifs du programme 4 « Promotion et développement du secteur de la construction » sont les suivant :

- **Objectif 4.1.1** : La promotion de la construction durable

- **Objectif 4.1.2** : La mise à niveau des différents intervenants et filières du secteur de BTP
- **Objectif 4.2.1** : Initiation des bonnes pratiques

2. Présentation générale des réalisations stratégiques du programme

2.1 Les réformes les plus importantes et les objectifs stratégiques réalisés et qui sont liés directement au programme

Les réformes les plus importantes et les objectifs stratégiques qui ont été réalisés et qui sont directement liés au programme 4 sont les suivantes :

- Améliorer les services relatifs à l'approbation des bureaux d'études et ingénieurs conseillers et contrôleurs techniques et aux experts,
- Assurer la gestion des appels d'offre et des contrats des concepteurs,
- Veiller à respecter les délais d'exécution des projets délégués,
- Maîtriser les coûts des projets délégués.

2.2 Les activités les plus importantes qui ont été réalisées pour atteindre les objectifs du programme

Les réalisations les plus importantes les projets et les activités et qui ont permis d'atteindre les objectifs sont les suivants :

Sous-programme 1 : La politique Nationale de la Construction

Objectif 4.1.1 : La promotion de la construction durable :

- Réalisation des constructions écologique et économique en énergie,
- La maîtrise de l'impact sur l'environnement et la gestion des différentes étapes de la construction.

Objectif 4.1.2 : La mise à niveau des différents intervenants et filières du secteur de BTP:

- Renforcement des capacités humaines nécessaires de la direction de la programmation et des autorisations.
- Actualisation de l'application de gestion des autorisations et suivi d'entreprises et des constructeurs
- Maitrise des délais pour le paiement des concepteurs
- Actualisation des textes réglementaires et d'applications relatifs au secteur BTP
- Actualisation des textes réglementaires et d'applications relatifs au secteur des bâtiments civils

Sous-programme 2 : Exemplarité de la construction publique

Objectif 4.2.1 : Initiation aux bonnes pratiques:

- Maitrise des projets délégués

-Consultation et assistance technique pour la réalisation des bâtiments non civils au niveau d'étape bien déterminée.

Les nouveaux projets

- Projet de construction de l'hôpital des forces de sécurité intérieure à la Marsa (5ème tranche)
- Projet de construction du foyer universitaire à Borg El Sadria
- Projet de construction de l'Institut Supérieur d'Etudes Appliquées en Sciences Humaines à Mahdia
- Projet de construction de l'Institut Supérieur des Sciences Appliquées et de la Technologie à Kairouan
- Construction de l'hôpital régional à Sbibtla (classe B)
- Construction de l'Institut Supérieur des Systèmes Industriels à Gabes
- La construction du projet de logement universitaire à Sraouertan El-Kef
- Le projet de construction du siège du département de police à al-gorjani
- Construction du Centre National de Recherche en Sciences des Matériaux au Parc Technologique de Burj Al-Sedria
- Construction d'un CHU à Sfax

Les projets en cours:

- Projet de construction du siège de la direction régionale de la propriété foncière de Beja
- Construction du siège de la Direction régionale de la propriété foncière de Kairouan
- Accomplissement t de la construction de la cité de la Culture
- Projet de construction de l'Institut Supérieur d' Informatique à la Mahdia
- Construction du Centre de ressources technologiques de Bizerte
- Construction du Centre de Ressources Technologiques à Sousse
- Construction du Centre de Ressources Technologiques à Monastir
- Construction de la Pépinière d'entreprises dans le parc technologique de Burj al-Sadria (partie II)
- Expansion du pôle Al-Ghazala pour la technologie de la communication à Al-Nahli
- Projet de construction de l'Institut Supérieur de Commerce de Bizerte
- Construction de l'École nationale d'ingénieurs à Bizerte
- Construction du siège de la Direction générale de la Douane
- Construction de l'unité pénitentiaire à Belli au gouvernorat de Nabeul
- Projet de réhabilitation de la Faculté de droit à Tunis
- Le restaurant universitaire à Sidi Bouzid
- Construction de la cité technologique à elALagba (dans le cadre d'une assistance technique)
- Projet de construction de l'espace universitaire pour la recherche multi disciplinaire et du centre de recherche dans les sciences et technologies du textile à Monastir
- Projet de réhabilitation du pôle technologique à Sidi Thabet
- Projet de construction de l'Institut Supérieur des Sciences Appliquées et Technologiques et du village des langues à la Mehdiya
- Projet de réhabilitation du poste frontalier à Dhiba au gouvernorat de Tataouine.

3. Résultats de performance et exécution du budget du programme 4 au titre de l'année 2018

3.1. Présentation de l'exécution du budget du programme 4

Tableau 1
Exécution du budget de l'année 2018 du programme 4
par rapport aux prévisions
Répartition selon la nature des dépenses (crédits de paiement)

Unité = MD

Nature des dépenses	L.F.C 2018 1	Exécution 2018 2	Exécution par rapport à la L.F.C . 2018	
			Montant (2-1)	Taux de réalisation (2/1)
Les dépenses de gestion	10 752	10 243	-509	95%
Rémunérations Publiques	10 607	10 130	-477	96%
Moyens des services	145	113	-32	78%
Interventions publiques	0	0	0	--
Les dépenses d'investissement	4 980	4 984	4	100%
Investissement directs	4 980	4 984	4	100%
Sur le budget	4 980	4 984	4	100%
Sur les ressources extérieures affectées	0	0	0	--
Financements publics	0	0	0	--
Sur le budget	0	0	0	--
Fonds spéciaux du Trésor	0	0	0	--
TOTAL*	15 732	15 227	-505	97%

* Sans la prise en compte des ressources propres des entreprises

Tableau 2
Exécution du budget de l'année 2018 du programme 4
par rapport aux prévisions
Répartition par sous programme (crédits de paiement)

Sous Programmes	Réalisations 2017	L F 2018	L F C 2018	Réalisations 2018	Exécution par rapport à la LFC 2018	
					Montant (2)-(1)	Taux de réalisation % (2)/(1)
Politique nationale de construction	8 781	9082,7	9082,7	8201	-881,7	90%
Exemplarité de la construction publique	6 650	6649,5	6 650	7026	376,5	106%
Total	15 431	15 732	15 732	15227	-505,2	97%

Le budget du programme 4 était de 20 207 MD, répartie , presque également entre les deux sous programmes. 90% du budget du sous programme 1 était consommé, contre seulement 65% pour le sous programme 2 ; les crédits n'ont pas été décaissés à cause du retard des travaux au niveau du poste frontalier à Edhiba.

3.2 Présentation et analyse des résultats de performance

Objectif 4.1.1: La promotion de la construction durable

Présentation de l'objectif : Cet objectif contribue à l'amélioration de la qualité des services fournis aux intervenants, des concepteurs, des observateurs techniques et des entrepreneurs.

Tableau 3
Objectif 4.1.1: Promotion de la construction durable

	Indicateurs de performance	Unité	Prévisions 2017	Réalisations 2017	Comparaison 2017	Prévisions 2018	Réalisations 2018	Comparaison 2018
Objectif 4.1.1 Promouvoir la construction durable par l'exemplarité des bâtiments publics	Indicateur 4.1.1.1 : Performance énergétique du bâtiment	Kwh m2/an	78	78	100%	78	78	100%
	Indicateur 4.1.1.2 : Nombre d'intervenants certifiés	nb	15	18	120%	30	20	67%

-Objectif 4.1.2: La mise à niveau des différents intervenants et filières du secteur de BTP

Présentation de l'objectif : Cet objectif contribue au contrôle des dates des études et des projets de bâtiments civils.

Tableau 4
objectif 4.1.2: La mise à niveau des différents intervenants et filières du secteur de BTP

	Indicateurs de performance	Unité	Prévisions	Réalisations	Comparaison	Prévisions	Réalisations	Comparaison
			2017	2017	2017	2018	2018	2018
						-1	-2	(2)/ (1)
Objectif 4.2.1 : Introduction de bonnes pratiques dans la construction des bâtiments publics	Indicateur 4.2.1.1: Taux de satisfaction des établissements	%	55	70	127%	70	70	100%

- Objectif 4.2.1: Initiation des bonnes pratiques

Présentation de l'objectif : Cet objectif contribue au contrôle des dates des études et des projets de bâtiments civils.

*Analyse et interprétation des résultats réalisés comparées aux prévisions pour l'année 2017***➤ Objectif 4.1.1: Promotion de la construction durable****Indicateur 4.1.1.1 :** Performance énergétique du bâtiment

Le secteur de la construction est classé troisième consommateur d'énergie en Tunisie. Afin de développer l'efficacité énergétique et de réduire sa consommation dans ce domaine, une stratégie a été adoptée pour soutenir la construction durable dans notre pays avec ses caractéristiques sociales et culturelles, ce qui nécessite de reconsidérer la méthodologie de conception des projets et d'adopter une approche avancée intégrant toutes les données environnementales du site et les exigences de qualité. Dans ce contexte, un taux d'efficacité énergétique de 100 % a été enregistré en 2017, à raison de 78 kWh/m²/an.

Indicateur 4.1.1.2 : Energie grise des matériaux de construction

- En moyenne, 90% ont été enregistrés en 2018 en raison de 1,9 MWh/m³ , la valeur maintenue au même niveau depuis 2016.

- Objectif 4.1.2: Mise à niveau des différents intervenants et filières du secteur du BTP

Indicateur 4.1.2.1 : Taux d'intervenants certifiés

- Un taux de performance de 67% a été enregistré pour l'année 2018 pour plusieurs raisons, dont les plus importantes:

- Non- obligation de certification pour les concepteurs et les entrepreneurs.
- non adoption de la certification dans les clauses et les conditions générales des appels d'offres.

Indicateur 4.1.2.2 : Coût du m² couvert neuf

- Un taux de réalisation de 90% était enregistré en 2018 à raison de 1800D/m² contre 1500D en 2017 ; cela s'explique par les causes suivantes :

- Le coût élevé d'un mètre carré couvert neuf pour un certain nombre des bâtiments civils qui contiennent du matériel de chauffage, du chauffage central et des ascenseurs tels que les hôpitaux universitaires et régionaux, dont le coût d'un mètre carré couvert est d'environ 2500 dinars.
- Coût élevé de la main d'œuvre et des matériaux de construction.

-Objectif4.2.1: Initiation des bonnes pratiques**Indicateur 4.2.1.1 : Satisfaction des services affectataires**

- d'après les dispositions de l'article 3 du Décret gouvernemental n° 2017-967 du 31 juillet 2017, portant réglementation de la construction des bâtiments civils, Le ministère de l'équipement est considéré maître d'ouvrage délégué dans le domaine des bâtiments civils, pour les projets dont la réalisation lui est confiée conformément aux dispositions de l'article 6 du présent décret gouvernemental. En cette qualité, il est chargé notamment de l'étude et de l'exécution des projets de bâtiments civils. Il conclut, à ce titre, les contrats d'études, les marchés de travaux, les contrats et les marchés en rapport avec les projets conformément à la réglementation en vigueur. A cet effet, il prend toutes les mesures nécessaires en vue d'assurer le suivi, le contrôle et la gestion de toutes les opérations y afférentes.

La valeur de cet indicateur se mesure par rapport à la satisfaction des délais de réalisation et à la maîtrise des coûts de construction. La valeur de cet indicateur était de 70%

Indicateur 4.2.1.2 : Recette de l'ingénierie publique

- Un taux de réalisation de 0% a été enregistré pour l'année 2018. Cela s'explique principalement par le manque d'assistance technique en 2018. Ceci s'ajoute à l'absence de mécanisme (fonds de participation, agence d'échange ...) pour les revenus d'assistance technique.

4. Les orientations futures pour l'amélioration de la performance

4.1. Principales problématiques :

Sous-programme 1

- Lacunes du cadre législatif portant sur le domaine de l'efficacité énergétique des constructions,
- Manque de matériaux écologiques sur le marché local.
- Manque de caractérisation des matériaux locaux.

Sous-programme 2

- Différence entre le coût d'un mètre carré couvert selon la nature du projet (hôpital régional ou universitaire - Institut d'études technologiques)
- Absence de demandes d'assistance technique pour l'ensemble de l'exercice.
- Manque de mécanisme (fonds de participation, agence d'échange ...) pour les revenus d'assistance technique.

4.2. Solutions proposées

Les mesures et activités à entreprendre pour remédier aux atteintes à la mise en œuvre des indicateurs de programme:

• Sous-programme 1

- Intégrer la construction durable dans les textes législatifs et réglementaires,
- Renforcer la gestion des ressources humaines par l'attribution de techniciens, d'ingénieurs et d'architectes.

• Sous-programme 2

- Prendre les mesures administratives nécessaires pour éviter les retards des délais de réalisation des projets,
- création de mécanismes (fonds de participation, régie...) pour faciliter l'encaissement des ressources relatives à l'assistance technique.

PROGRAMME -9-

« PILOTAGE & APPUI »

Responsable du programme : Hatem ICHAOUYA

1.Présentation générale du programme

Le soutien de la rentabilité de la mission équipement est principalement lié à l'établissement d'une gestion évoluée, basée sur l'utilisation des technologies de l'information modernes et l'optimisation des ressources matérielles et humains nécessaires pour servir les programmes du secteur afin d'atteindre les objectifs fixés.

1.1.Présentation des sous programmes :

Le programme 9 « Pilotage & Appui » se compose des 2 sous-programmes :

Sous-programme 1 : Pilotage

Sous-programme 2 : Appui

1.2 Présentation des objectifs du programme 9 :

On a déterminé les objectifs selon les axes stratégiques et les priorités du programme comme suit :

-Objectif 9-1-1 : Supervision des différents programmes et développement de la relation de l'administration avec ses administrés.

- Objectif 9-2-1 : Efficience de l'administration par l'optimisation des compétences humaines et des moyens matériels et développement des procédures administratives.

2.Présentation générale des réalisations stratégiques du programme

2.1.Les réformes les plus importantes et les objectifs stratégiques qui ont été réalisés et qui sont directement liés au programme

Le rôle du programme Pilotage & Appui est de soutenir les efforts de la mission pour développer le secteur de l'infrastructure en optimisant les ressources financières nécessaires pour

mettre en œuvre les projets et soutenir les ressources humaines par le recrutement, la promotion, la formation, le développement de l'utilisation des ressources matériels, l'amélioration des services administratifs, la maîtrise des moyens à disposition, protéger les droits de l'administration et les utilisateurs des services par:

- Amélioration du taux d'encadrement du personnel, leur formation dans les différents domaines de compétences liés aux programmes de la mission afin d'accroître l'efficacité et la qualité du travail.
- Rationalisation et bonne exécution des dépenses dans les différentes sections des dépenses de gestion,
- Amélioration de la gestion et de la maintenance des bâtiments et des équipements,
- La veille pour réaliser les orientations nationales en matière d'économie de l'énergie,
- Développement du système d'information dont son utilisation par les agents et le développement des services en ligne de la mission.
- Orientation et bon emploi des crédits pour les différents postes du budget.

2.2. Les activités les plus importantes réalisées pour atteindre les objectifs du programme 9

Le programme 9 se compose de deux sous-programmes qui soutiennent les programmes opérationnels par un recrutement optimal des ressources humaines et matérielles nécessaires à la mise en œuvre des projets programmés et à la réalisation des objectifs fixés.

Dans ce contexte, les structures administratives cherchent à établir une gestion moderne basée sur des technologies modernes d'équipements, de réseaux et de logiciels et de les mettre au service de divers intervenants.

Les priorités du programme 9 pour l'année 2018 été de fournir les moyens humains et matériels nécessaires à la bonne mise en œuvre des programmes par:

- Règlement de la situation d' un certain nombre d'agents et ouvriers affectés dans le cadres du Mécanisme 16 ;
- Développement de l'utilisation des technologies de l'information modernes par :
- Acquisition d'équipement pour les intérêts centraux et régionaux (180 ordinateurs + 75 scanners)
- Lancement d'une étude pour la réhabilitation de la salle de contrôle du réseau au siège du ministère Data Center,
- Conclusion d'un accord visant à réhabiliter et à maintenir le site Web du Ministère,
- Le nombre des bénéficiaires des programmes de formation a augmenté par:
- l'organisation d'ateliers de formation au niveau régional et central, animés par les cadres du Ministère en interne et principalement les nouvelles recrues de techniciens et d'ingénieurs,
- Lancement de l'instauration du contrôle interne,

- Lancement de l'instauration du Système de Qualité ;
- Pilotage du dialogue de gestion dans le cadre de la préparation et de l'exécution du budget annuel du Ministère ;
- Fournir les informations statistiques pour l'ensemble des programmes ;
- Veiller à élaborer les textes juridiques, législatifs et réglementaires relatifs au fonctionnement du Ministère.

3. Résultats de performance et exécution du budget du programme au titre de l'année 2018

3.1. Présentation de l'exécution du budget du programme 9

Tableau 1
Exécution du budget de l'année 2018 du programme 9
par rapport aux prévisions
Répartition selon la nature des dépenses (crédits paiement)

(Unité = 1000 dinar)

Nature des dépenses	LF 2018	L.F.C 2018 1	Exécution 2018 2	Exécution par rapport à la L.F.C . 2018	
				Montant (2-1)	Taux de réalisation (2/1)
Les dépenses de gestion	33 417	33 417	28 821	-4 596	86%
Rémunérations Publiques	24 111	24 111	20 290	-3 821	84%
Moyens des services	6 476	6 476	5 672	-804	88%
Interventions publiques	2 830	2 830	2 859	29	101%
Les dépenses d'investissement	3 265	3 265	2 619	-646	80%
Investissement directs	3 265	3 265	2 619	-646	80%
Sur le budget	3 265	3 265	2 619	-646	80%
Sur les ressources extérieures affectées	0	0	0	0	--
Financements publics	0	0	0	0	--
Sur le budget	0	0	0	0	--
Fonds spéciaux du Trésor	0	0	0	0	--
TOTAL*	36 682	36 682	31 440	-5 242	86%

* Sans la prise en compte des ressources propres des entreprises)

Tableau 2
Exécution du budget de l'année 2018 du programme 9
par rapport aux prévisions
Répartition par sous programme (crédits de paiement)

Sous Programmes	L F 2018	L F C 2018	Réalizations 2018	Exécution par rapport à la LFC 2018	
				Montant	Taux de réalisation %
		-1	-2	(2) - (1)	(2) / (1)
Pilotage	8 667	8 667	7 268	-1 399	84%
appui	28 015	28 015	24 172	-3 843	86%
Total	36 682	36 682	31 440	-5 242	86%

3.2. Présentation et analyse des résultats de performance

Objectif 9.1.1 : supervision des différents programmes et développement de la relation de l'administration avec ses administrés

Présentation de l'objectif : L'objectif est de fournir des services administratifs développés au profit de toutes les structures du Ministère : centrales ,régionales, employés, entreprises opérant avec le Ministère, etc..

Tableau 3

Objectif 9.1.1 : supervision des différents programmes et développement de la relation de l'administration avec ses administrés

	Indicateurs de performance	Unité	Prévisions	Réalisations	Comparaison	Prévisions 2018	Réalisations 2018	Comparaison 2018
			2017	2017	2017	-1	-2	(2)/ (1)
: 9.1.1 Objectif supervision des différents programmes et développement de la relation l'administration avec ses administrés	Ind 9.1.1.1: Taux de satisfaction des services rendus par l'administration	%	50	50.6	101%	51	46	90%
	Ind 9.1.1.2: Taux de réalisation des objectifs des différents programmes	%	85	85	90,40%	86	86	100%
	Ind 9.1.1.3 : Taux de consommation de crédits d'investissement à la fin du mois de septembre	%	74	65	88%	70	76	108%

-Objectif 9-2-1: Efficience de l'administration par l'optimisation des compétences humaines et des moyens matériels et développement des procédures administratives.

Présentation de l'objectif : l'objectif est d'assurer le développement des compétences des ressources humaines à travers l'augmentation du nombre de jours de formation et de garder stable le taux de croissance de la masse salariale afin de fournir les ressources humaines nécessaires pour les différents programmes.

Tableau n° 4
Objectif 9-2-1 : Efficience de l'administration par l'optimisation des compétences humaines et des moyens matériels et développement des procédures administratives

objectif 9-2-1 : Efficience de l'administration par l'optimisation des compétences humaines et des moyens matériels et développement des procédures administratives.	Indicateurs de performance	Unité	Prévisions 2017 (1)	Réalisations 2017 (2)	Comparaison 2017 (1)/(2)	Prévisions 2018 (1)	Réalisations 2018 (2)	Comparaison 2018 (1)/(2)
		Indicateur 9.2.1.1: évolution de la masse salariale	%	9,6	9,6	100%	-3,86	-7,18
	Indicateur 9.2.1.2: Nombre de Jours de Formation par Agent	NB	6	2	34%	6,5	1,2	18%

Analyse et interprétation des résultats de performance par apport aux prévisions année 2018

-Objectif 9.1.1 : supervision des différents programmes et développement de la relation de l'administration avec ses administrés

Indicateur 9.1.1.1 : Taux de satisfaction des services rendus par l'administration

Le taux de satisfaction pour les services fournis par l'Administration était de 46% en 2018. En conséquence, des travaux seront réalisés pour améliorer le ratio de cet indicateur dans les prochaines années.

Indicateur 9.1.1.2 : Taux de réalisation des objectifs des différents programmes (en préparation par la DGPCFC)

Cet indicateur a enregistré un taux de réussite de 104% (la méthode de calcul de cet indicateur reste approximative puisqu'on n'a pas adopté les mêmes coefficients pour les différents indicateurs du reste des programmes lors du calcul du taux)

Indicateur 9.1.1.3 : Taux de consommation de crédits d'investissement à la fin de mois de septembre

Le taux de consommation des crédits était de 65% en septembre 2018, plus qu'il n'a été dépensé en 2016 et 2017 . Cela s'explique principalement par la relance de nombreux projets bloqués en raison des efforts déployés par les fonctionnaires pour résoudre les problèmes en suspens, en particulier ceux liés à la situation foncière

-Objectif 9-2-1 : Efficience de l'administration par l'optimisation des compétences humaines et des moyens matériels et développement des procédures administratives.

Indicateur 9.2.1.1 : évolution de la masse salariale

Le taux de croissance de la masse salariale était de -7,18 % en 2018 cette valeur est jugée positive puisqu'elle dépasse les prévisions.

-Renouvellement de la majeure partie du personnel du Ministère attaché à d'autres structures
-Détachement d'un nouveau nombre de membres du personnel du ministère vers d'autres structures

Indicateur 9.2.1.2 : Nombre de Jours de Formation par Agent

En 2018, l'indice a enregistré une légère hausse de 5% pour atteindre 1,2 jour de formation par agent.. Il convient également de noter que, malgré les efforts déployés pour atteindre les objectifs souhaités et les crédits limités alloués à la formation, en plus du coût élevé de cette dernière, les services de formation n'ont pas répondu aux attentes de l'indicateur de performance, au titre de l'année 2018.

4. Les orientations futures pour l'amélioration de la performance

4.1 Les problèmes et défauts les plus importants

-Le déséquilibre entre les variétés participant à toutes les étapes de la composition,
-Donnez l'importance au questionnaire de la part de tous les acteurs avec le Ministère,

- En de formation de longue durée (stages de formation continue) la période est retirée au reste des salariés lors du calcul de l'indice,
- La même aide peut participer à plus d'une composition,
- Manque d'une base de données exhaustive et précise,
- Manque d'une loi-cadre,
- Les données incluses dans le système «équité» sont parfois peu claires.

4.2. Perspectives de performance du programme

- Le déséquilibre entre les niveaux des participants à toutes les étapes de formation,
- Donnez l'importance au questionnaire par les intervenants avec le Ministère,
- Un employeur peut participer à un cours de formation de plusieurs mois (formation continue) ou à plusieurs cours de formation à court terme. La durée est répartie entre tous les agents lors du calcul de l'indicateur,
- Un même agent peut participer à plusieurs formations,
- Manque d'une base de données exhaustive et précise,
- Manque d'une loi-cadre,
- Les données incluses dans le système «INSAF» sont parfois peu claires.

4.3- Suggestions pour résoudre les problèmes

- Plus de sensibilisation aux responsables des programmes, des sous-programmes et des administrations régionales dans le but de maîtriser la méthode de gestion du budget par objectifs grâce à des sessions de formation dans ce domaine,
- Adoption d'un système d'information pour recueillir et analyser des données sur les indicateurs de performance afin d'analyser et de répartir les résultats,
- Élaborer une base de données pour suivre la gestion des agents, des affectations, des promotions et des formations afin d'assurer le développement du taux d'encadrement et la préparation du programme des recrutements avec le nombre requis et les compétences requises et le remplacement des agents retraités,
- Trouver des solutions radicales et pratiques aux problèmes immobiliers et assurer la révision rapide de la loi d'expropriation et ainsi accélérer le rythme d'achèvement des projets,
- ouvrir la voie au dialogue de gestion,
- insertion du système de contrôle interne